

Filière : Etudes Françaises
Langue française : lexicographie (S2)
Professeur : Mostafa, BEN-ABBAS

1- Introduction

1-1- Lexicographie et lexicologie

Les termes savants *lexicologie* et *lexicographie* sont composés de deux radicaux grecs *lexique* qui signifie "discours" ou "façon de parler" ou encore "mot" et *logos* science "i.e. la science des mots et *graphie* "écriture" i.e. écriture de mots. Le sens étymologique de ces mots composés est révélateur de la portée de ces deux disciplines linguistiques. Ainsi le domaine qu'elles partagent est le mot ou l'unité lexicale d'une langue qui explique, d'ailleurs, leur interdépendance et leur relation interactive. Quant à l'approche qu'elles adoptent, elle les distingue. La lexicologie est la science ou l'étude des mots alors que la lexicographie est l'écriture des mots sous certaines formes concrètes c'est à dire sous forme de dictionnaire, entreprise qui est, assurément, l'aboutissement d'un travail de recensement, de classement et de définition des différentes unités.

Les deux disciplines, lexicologie et lexicographie, ont un terrain commun : les mots dont la somme totale constitue le stock lexical d'une langue ou son vocabulaire. Ces unités lexicales, à la manière des étoiles dans le firmament, constituent des constellations. Chacune d'elles, bien qu'elle jouisse d'une autonomie, d'une entité propre et indépendante, est liée aux autres unités au niveau paradigmatique et syntagmatique. Les relations paradigmatiques sont des rapports associatifs reliant entre eux les signes linguistiques en groupes sur la base des relations variées telles que l'antonymie, la synonymie...Elles sont fondées sur la sélection entre les différents mots ou paradigmes du système lexical. Les relations syntagmatiques se manifestent dans la succession des mots pour former des combinaisons appelées syntagmes dont la mise en rapport constitue des phrases. En d'autres termes, le vocabulaire d'une langue n'est pas un agrégat de phénomènes hétérogènes, mais un ensemble composé d'éléments qui, malgré leur indépendance, sont intimement liés les uns aux autres.

Un mot a un sens particulier ; il est constitué d'une unité de sons particuliers; il assume une fonction grammaticale particulière. A ce titre, il est une unité sémantique, phonologique et grammaticale. La lexicologie étudie donc un mot dans tous ces aspects à savoir les modes de relation sémantique avec les autres mots, son comportement phonologique, morphologique et son environnement contextuel ou combinatoire. Les mots, au fil du temps, subissent des changements constants dans la forme et dans le sens et la lexicologie étudie le vocabulaire d'une langue en termes de son origine, de ses développements et de son usage contemporain. Comme le mot n'apparaît pas isolément dans le discours, la lexicologie l'étudie ses possibilités combinatoires. Et c'est ainsi que le champ d'application de la lexicologie comprend l'étude des unités phraséologiques, les séries de combinaisons etc.

La lexicologie étudie le lexique à travers plusieurs aspects. La lexicologie diachronique ou historique traite l'étymologie des mots et le développement de leurs caractéristiques morphologiques et sémantiques dans une langue particulière à travers le temps. Elle peut être synchronique et étudie le vocabulaire d'une langue comme un système à un moment donné du temps. La lexicologie générale s'occupe des caractéristiques générales

des mots communs à toutes les langues i.e. des universaux du langage alors que la lexicologie particulière étudie les mots en référence à une langue particulière.

La lexicologie entretient des relations étroites avec la phonétique et la grammaire. Sa relation avec la phonétique est importante. Les mots sont des phonèmes, qui, bien que n'ayant pas de sens propre en eux-mêmes, servent dans la formation des morphèmes, le niveau où le sens est exprimé. Ils servent donc à distinguer entre les significations des mots. De plus, la signification elle-même est indispensable pour l'analyse phonologique. La différence de sens dans la paire minimale suivante / par / <part> et / pyr / <pure> permet d'identifier deux phonèmes : / a / et / y / dans le système phonologique du français. La phonétique historique peut contribuer à l'étude de la polysémie, de l'homonymie et de la synonymie.

Le lien entre la lexicologie et la grammaire est également très étroit. Chaque mot entretient une relation dans le système grammatical d'une langue et appartient à certaines parties du discours. La lexicologie étudie cette relation en termes de significations grammaticales. Dans le domaine de la formation des mots, la lexicologie est encore plus étroitement liée à la grammaire. Les deux étudient les procédés de formation des mots.

La langue est un phénomène social. En tant que telle, elle reflète l'expérience socio-culturelle du milieu et son évolution. Aussi l'étude de la langue ne peut-il pas être dissociée de l'étude du système social et du développement dans la société. Le développement et le progrès dans le système social, politique et technologique se manifestent dans le vocabulaire d'une langue. Lorsque les nouveaux besoins apparaissent, ils s'accompagnent de nouvelles désignations ; de nouveaux mots apparaissent ou de nouvelles significations sont ajoutées aux mots préexistants. Inversement les mots disparaissent ou tombent dans l'oubli avec la disparition de certains besoins. La lexicologie étudie le vocabulaire d'une langue, considéré comme reflet de l'expérience d'une communauté, à partir des points de vue sociologiques.

Loin de se concentrer sur le mot en tant que partie du système, sur ses propriétés générales et ses caractéristiques qui peuvent être systématiques, tâches assumées davantage par la lexicologie, la lexicographie s'occupe généralement de l'individualité de chaque unité lexicale, considérée du point de vue de son usage pratique par les lecteurs du dictionnaire lesquels désirent apprendre la langue, comprendre des textes, ou encore, vérifier l'orthographe, la prononciation etc.

Ainsi le travail du lexicographe est davantage guidé par l'utilité, la finalité du dictionnaire et le public visé. Il présente les mots du système lexical d'une manière qui les rendent pratiquement plus utilisables dans la situation réelle de la vie, c'est-à-dire dans le discours effectif. Par exemple, la lexicologie peut donner les bases théoriques pour énumérer les différentes acceptions d'un mot polysémique, mais la façon dont ces significations sont rédigées et présentées dans le dictionnaire est gouvernée par les problèmes pratiques de l'utilité du dictionnaire lequel est destiné à différents types de lecteurs. L'objectif de la lexicologie est d'étudier le vocabulaire d'une langue comme un système. Son objectif est la systématisation de l'étude dans son ensemble, et non l'exhaustivité des unités individuelles.

Les lexicologues présentent le matériel lexical en ordre selon le point de vue de l'étude lexicologique alors que les lexicographes sont principalement guidés par le principe de convenance et de commodité dans la recherche des données et d'organiser les mots par ordre alphabétique, c'est-à-dire conventionnellement et dans un but didactique et pédagogique.

La lexicologie constitue le fondement théorique de la lexicographie. Le lexicographe bien qu'il connaisse les détails sémantiques d'une unité lexicale peut, parfois, s'en passer dans la définition qui pourrait naître de ses propres observations. Dans la lexicologie, l'étude des mots est objective, gouvernée par les théories de la sémantique et de la formation des mots. Il n'y a pas de possibilités pour les aberrations individuelles. Par contre, en lexicographie, en dépit de la volonté du lexicographe à maintenir sa neutralité, de nombreuses définitions deviennent subjectives et résultent de ses choix personnels. Ce qui prime pour la lexicologie est la théorie alors que pour la lexicographie c'est l'application concrète de ces théories dont l'importance, aux yeux du lexicographe, est fonction de ses résultats.

La lexicographie est la science et l'art de la compilation de dictionnaire. C'est une pratique très ancienne. Les premiers dictionnaires en France étaient bilingues latin-français. Ils consistent à expliquer les mots vieillies des textes en leur proposant des équivalents.

'' Les premiers témoignages que nous possédions, écrivent Jean Dubois et al. (1973,289), sont des glossaires et des nomenclatures. Toutefois, les premiers dictionnaires qui visent à une relative exhaustivité sont postérieurs à l'imprimerie. En France, le XVI^e siècle est témoin d'une intense activité lexicographique (dictionnaire des ESTIENNE), et le XVII^e, entre autres dictionnaires importants, voit apparaître les dictionnaires de RICHELET, de FURETIERE, de l'Académie française. Le XVIII^e est marqué par l'édition de TREVoux et de l'ENCYCLOPEDIE, de d'ALEMBERT et DIDEROT. La seconde moitié du XIX^e siècle voit naître, à côté d'un grand nombre de dictionnaires (BESCHERELLE, DUPINAY DE VORROPIERRE, etc. etc.) deux ouvrages notables : le dictionnaire de langue d'E. LITRE et le premier dictionnaire encyclopédique de P. LAROUSSE.''

Le lexicographe ne peut donc réussir dans sa tâche, celle de confection d'un dictionnaire, à moins d'avoir une conception théorique de l'ensemble lexical sur lequel il travaille i.e. respecter les règles convenables pour représenter le matériel des mots, avec les caractères autorisés par l'usage de la langue, fournir des informations sur les mots quant à leur morphologie, leur étymologie, taches qui relèvent des apports et des explications lexicologiques. De la même manière, le lexicologue ne peut se passer des dictionnaires qui représentent des instruments de documentation. Les deux domaines interagissent donc continuellement, s'appuient l'un sur l'autre et se soutiennent. Par ailleurs, la lexicographie entretient des rapports étroits avec la linguistique dont elle utilise les apports des théories.

1-2- lexicographie et linguistique

Le centre d'intérêt fondamental de la lexicographie est le «mot» qui est traité par les différentes branches de la linguistique, à savoir, la phonétique, la grammaire, la sémantique, la stylistique etc. Ainsi la lexicographie n'est pas seulement liée à la linguistique, mais elle y constitue une discipline appliquée. Les problèmes pratiques auxquels elle est confrontée trouvent leur solution dans l'application des résultats et de l'apport des ouvrages de linguistique, résultats également utilisés par les linguistes à fins différentes pour authentifier leur hypothèse, pour aider la standardisation des langues, en particulier dans les domaines de la terminologie technique. Comme nous le verrons dans la "structure d'un article", à partir de la sélection des entrées, la transcription phonétique des mots-vedettes, leur définition à la disposition des significations et des entrées, le lexicographe est secondé par le travail des différentes branches de la linguistique.

Un des critères les plus largement acceptés pour la sélection des entrées dans de nombreux dictionnaires est généralement la fréquence. Le lexicographe choisit habituellement la forme la plus fréquente d'un mot en partant de l'étude grammaticale de la langue. Pour les

langues écrites et les langues à tradition grammaticale établie, le problème du choix du mot vedette n'est pas aussi difficile que dans le cas des langues non écrites. Ici le lexicographe se confond à un linguiste et recourt à l'analyse linguistique de la langue.

Pour la collecte des données, il est assisté par la linguistique de terrain et l'analyse de la linguistique descriptive.

Pour donner des définitions de la flore et de la faune de même que des artefacts et autres objets culturels, il donne des informations encyclopédiques. Sur ce sujet, le principe de la structure hiérarchique du vocabulaire en termes de taxonomie est utilisé. Ainsi, il entre dans le domaine de l'ethnolinguistique.

Pour donner l'orthographe et la prononciation des mots dans son dictionnaire, le lexicographe est aidé par l'étude phonétique de la langue.

Pour les informations grammaticales, il doit pouvoir compter sur l'analyse morphologique de la langue.

Dans la détermination de la signification centrale d'un mot polysémique, le lexicographe est aidé par la linguistique historique. L'étymologie lui donne l'indice de décider la signification de base. Dans la fixation du nombre de significations et de leurs interrelations, le lexicographe fait appel à la sémantique structurale.

La linguistique historique est utile pour retrouver l'origine, le développement de la forme et le sens des mots dans les dictionnaires historiques. Dans les dictionnaires descriptifs, des étiquettes telles que archaïques, obsolètes, etc., indiquant l'état temporel des mots, sont résolus à l'aide de la linguistique historique. La linguistique historique, en particulier l'étude étymologique, aide à faire la distinction entre homonymie et polysémie. Mais là où les considérations étymologiques ne sont pas applicables, c'est l'intuition du locuteur natif qui est considéré comme facteur déterminant. Sur ce sujet, le lexicographe est aidé par la psycholinguistique qui contribue également à fournir le matériel lexical qui pourrait être utilisé pour la préparation des dictionnaires selon le public visé.

Les dictionnaires donnent les étiquettes de statut comme l'argot, le jargon, les tabous, formelle, vulgaire, etc. Ces étiquettes sont résolues à l'aide d'études sociolinguistiques et stylistiques.

Pour les dictionnaires de dialecte, la dialectologie est un compagnon nécessaire.

Une condition sine qua non de dictionnaires bilingues est une analyse contrastive des systèmes linguistiques des deux langues. Une telle analyse est fournie par la linguistique contrastive.

Tout ceci montre que, dans son travail sur l'unité lexicale, le lexicographe a, dans une large mesure, besoin des résultats des différentes branches de la linguistique bien que dans la vie réelle, les travaux lexicographiques aient devancé les ouvrages de grammaire dans de nombreuses langues.

Les problèmes d'un lexicographe sont pratiques et ont besoin d'une solution sur le champ. Le lexicographe ne peut pas se permettre d'attendre qu'une telle discipline linguistique parvienne à un tel résultat pour la solution de ses problèmes. Il doit trouver sa propre voie. Dans sa démarche, il est guidé par des considérations pratiques, celles d'un utilisateur de dictionnaire, même si les théories linguistiques sont pour lui d'une importance capitale. L'utilité pratique l'emporte.

1-3- Lexicographie et société

La lexicographie revêt un intérêt utilitaire en permettant l'apprentissage et la communication dans une langue maternelle ou dans une langue étrangère. L'émergence de cette activité lexicographique dans plusieurs domaines explique son importance.

Dans le domaine religieux, les travaux lexicographiques ont été beaucoup sollicités pour l'étude des Ecritures saintes et les contacts avec les cultures et les langues étrangères ressenties nécessaires par les missionnaires et la diffusion de la religion.

En littérature, la lecture des ouvrages anciens ou écrits en langues étrangères a exigé la production et l'aide lexicographique. Une telle nécessité est éprouvée également en matière d'éducation où l'amélioration des compétences en langue maternelle et l'apprentissage des langues secondes sont, de nos jours, à l'origine de l'apparition de plusieurs types de dictionnaires.

Le rôle de la lexicographie dans la vie politique est multiforme. Les gouvernements ont toujours besoin d'un soutien linguistique, et par conséquent, lexicographique, pour leurs activités diplomatiques. Ce besoin a été particulièrement évident dans les pays qui chérissent les aspirations coloniales. Les activités actuelles des organisations internationales comme les Nations Unies font des demandes similaires pour les aides linguistiques. Les gouvernements peuvent également le juger nécessaire pour influencer idéologiquement leurs citoyens, et dans ce cas, les aspects linguistiques et, par conséquent, des dictionnaires seront d'une grande importance.

Dans les technologies de l'information et de communication modernes, un besoin accru de l'utilisation d'un langage technique est fortement ressenti d'où les efforts lexicographiques pour satisfaire ce besoin. Le commerce, l'industrie, le tourisme et tous les secteurs dans lesquels on est confronté à communiquer avec les étrangers entraînent un besoin d'aide lexicographique, des dictionnaires comme support de communication à l'étranger.

1-4-Lexique et grammaire

Le lexique est la composante du système significative d'une langue qui représente le rapport entre signifiant et signifié des signes. Il constitue l'inventaire des signes largement partagés par une communauté linguistique. Sa richesse et sa complexité se manifestent dans le niveau de complexité des unités qu'il contient (i.e. à partir de la lexie complexe au suffixe). Sa relation avec la grammaire a été discutée différemment. Bloomfield considère la grammaire et le lexique (dictionnaire) comme deux parties de la description linguistique et remarque que le "lexique est vraiment un appendice de la grammaire, une liste des irrégularités de base". (Bloomfield 1933, 274). Son affirmation semble être inspirée par le fait que la grammaire s'occupe de toutes les formes régulières et prévisibles de la langue alors que le Dictionnaire donne toutes les formes irrégulières et imprévisibles comme par ailleurs des formes avec des significations irrégulières et imprévisibles. En d'autres termes, il traite de l'idiosyncrasie individuelle d'une langue. Le dictionnaire donne des pluriels irréguliers, les formes verbales irrégulières et d'autres formes imprévisibles dans le paradigme de l'unité lexicale. Il donne toutes les unités lexicales de la langue parce que la relation entre la forme et le sens n'est pas prévisible. Elle est arbitraire. C'est dans ce sens que Bloomfield appelle le dictionnaire une annexe de la grammaire, une liste des irrégularités de base.

En fait, il ne peut y avoir une séparation stricte des deux composantes : lexique et grammaire en ce que le dictionnaire s'intéresse aux mots seulement, ou la grammaire est préoccupé par les formes et le dictionnaire de sens. (Gleason 1967, 90). En fait, les règles

grammaticales aussi donnent ou sont censés inclure le sens des constructions. Le dictionnaire donne les différentes catégories grammaticales de l'entrée lexicale avec sa signification et son utilisation.

La différence fondamentale entre le lexique et la grammaire réside dans la nature de leur série respective ouverte et fermées. Les règles grammaticales de la langue sont intériorisées par un individu à l'âge de cinq ou six ans. Elles sont légèrement enrichies par la suite. Au contraire, l'acquisition du vocabulaire est un processus continu et permanent. Chaque jour de nouvelles unités sont ajoutées au lexique d'autres, parce qu'anciennes, sont supprimées ou leur signification est modifiée.

Compte tenu de la complémentarité entre lexique et la grammaire, un dictionnaire d'une langue est souvent accompagné d'une description grammaticale, ou «grammaire» d'une langue. Par exemple, les paradigmes de classes de conjugaison sont présentés dans de nombreux dictionnaires, mais ils figurent également dans de nombreuses grammaires.

1-5- Dictionnaire

Rey, A. et Rey-Debov, J.(1977) fournissent, dans le Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, la définition suivante du terme dictionnaire : ‘n. m. latin médiéval, dictionarium, de dictio action de dire. Recueil de mots rangés dans un ordre convenu qui donne une définition ou des informations sur les signes.’

A la lumière de cet article, on peut déceler deux parties dans la définition. :

► une définition en diachronie : mot emprunté au latin médiéval dictionarium, dérivé dictio, ‘action de dire, propos, mode d’expression’ et du suffixe -arium. A cette époque, le dictionnaire désignait un dictionnaire bilingue. Il est défini comme un recueil, une collection de diction consultée par les apprenants du latin. Il a servi aux besoins pratiques d’apprentissage de cette langue.

► une définition en synchronie : recueil de mots d’une langue ou d’un domaine classés par ordre conventionnel, le plus souvent alphabétique et qui fournit pour chaque terme défini plusieurs types d’informations concernant la graphie, la prononciation, l’étymologie, l’usage illustré par des exemples ou des citations etc. De telles informations font de lui un ouvrage de référence. Cette définition est tellement plus étendue que le mot dictionnaire désigne aussi bien les dictionnaires monolingue que bilingues.

Le dictionnaire, ouvrage compilé par le lexicographe qui fait appel à des sources aussi riches que variées et consulté par l’usager pour satisfaire son manque d’informations, fera l’objet de description dans les prochains cours.

2-Les types de dictionnaires

La consultation d'un dictionnaire est toujours motivée par le besoin de résoudre un problème de sens, d'identifier les mots clés, de trouver des illustrations ou des renseignements pertinents à une recherche, ou tout simplement de se pencher sur les informations d'ordre phonétique, orthographique et grammaticale. Ainsi le problème qui se pose au lecteur est quel est le dictionnaire de référence susceptible de satisfaire sa curiosité et combler ses lacunes ou ses besoins en matière d'information. Dans cet état de choses, il doit opérer un choix entre les différents types de dictionnaires.

Dictionnaire bilingue

Il se caractérise par la mise en parallèle des unités lexicales de deux langues. Les premiers dictionnaires sont bilingues. Ils remontent à l'époque médiévale où le latin représente la langue étrangère pour les non-clercs. La nécessité de mettre la bible à la portée des fidèles conduit à la traduction des mots latins ou glosses en langue française. Ce type d'ouvrage projette plus de lumière sur la langue ancienne, celles des ancêtres, celle où est enfoui le vocabulaire des lois, des coutumes, des arts et des métiers... A partir des glossaires bilingues, les ouvrages multilingues voient le jour.

Dictionnaire de langue

Reconnu comme étant le plus fréquemment consulté, ce type vise la description des mots auxquels il est sensé délimiter l'usage aussi bien à l'oral qu'à l'écrit en fournissant des informations variées se rapportant à la langue d'une manière générale. C'est un ouvrage métalinguistique car à travers le mot, c'est la langue qui est prise comme objet d'étude. Le Petit Robert en offre un exemple. En fait, de par les multiples précisions linguistiques (prononciation, datation des mots, étymologie, recensement des significations, renvois analogiques et synonymiques, expressions stéréotypées...) offre au lecteur un inventaire rigoureux et un mode d'emploi détaillé des mots. Des exemples nombreux et des citations littéraires, sorte de mise en contexte phrasique, illustrent les divers emplois des mots et soulignent la description riche et approfondie de l'usage contemporain du français. Telles sont, en général, les informations qu'il propose au niveau de la microstructure. Comme le précisent ses auteurs, "cet ouvrage a pour objet le français général, un français commun à l'ensemble de la francophonie, coloré par les usages particuliers lorsque ceux-ci présentent un intérêt pour tout le monde"

Dictionnaire encyclopédique

A l'inverse du dictionnaire de langue qui donne des informations sur le mot, le dictionnaire encyclopédique vise principalement la description des choses (du monde) désignées par les mots et sur lesquels il fournit un grand nombre d'informations. Nous résumons ci-dessous les caractéristiques opposant les deux ouvrages.

encyclopédie vs dictionnaire

critère	dictionnaire	encyclopédie
Objet	-propriétés linguistiques des unités linguistiques	-propriétés des objets désignés par des mots
Description entrée	-décrit l'usage des unités linguistiques - n'importe classe de mot	-monde du savoir -uniquement les noms

L'encyclopédie aide beaucoup le locuteur, en lui fournissant des renseignements précis dans le cas où il ignore complètement la différence spécifique qui distingue un hyponyme

(une espèce) des autres hyponymes appartenant à un même hyperonyme (genre). Supposant que vous n'avez jamais vu un "varan" et que vous n'en avez aucune idée sauf qu'il est une espèce de lézard. Un tel hyperonyme serait une pure connaissance linguistique. Il vous permettra d'utiliser le mot même s'il est étrange de l'expérience de votre milieu. Ainsi, la réalité désignée par le mot "varan" ne peut être élucidée par son appartenance à un genre de lézards ou sa catégorie grammaticale... informations relevant du dictionnaire de langue, mais de la connaissance de l'objet désigné par le mot, par des informations livrées par une encyclopédie sur un objet.

Le dictionnaire encyclopédique est aussi un ouvrage qui fait le tour des connaissances et les expose selon un ordre alphabétique ou thématique.

Ex : Le dictionnaire encyclopédique des sciences du langage de O. Ducrot et TV. Todorov (1974) est spécialisé dans le domaine des sciences du langage et contient, en plus des définitions, des renseignements historiques, scientifiques et bibliographiques.

Ex : Le Petit Larousse s'inscrit dans la tradition du dictionnaire encyclopédique. Son objectif premier est de décrire l'univers actuel en prenant en ligne de compte les nouvelles réalités politiques, géographiques, techniques... Pour ce faire, il utilise, en plus des articles, les dessins, les illustrations, les photos bref tout ce qui peut contribuer à une information efficace sur la chose à définir.

Dictionnaire scientifique ou technique

Ce type s'axe autour d'un domaine de connaissance bien précis (informatique, médecine, juridique, commercial...). De ce fait, sa fonction est cognitive. Quant à son public, il est constitué essentiellement de techniciens, de spécialistes et donc d'un public très restreint. Son vocabulaire est souvent monosémique. Les articles de ses entrées ne comportent pas d'indication grammaticale ou étymologique. Il évolue au rythme de l'évolution des techniques et des sciences et répond au critère d'exhaustivité dans la mesure où l'on peut parfaitement regrouper tous les mots faisant partie d'une science ou d'une technique.

3-Fonctions des dictionnaires de langue

Les dictionnaires assument un certain nombre de fonctions dont l'importance varie aussi bien d'un type à l'autre qu'au sein d'un même type. Dans le cas des dictionnaires de langue, on peut citer plusieurs fonctions dont au moins une prédomine d'un ouvrage à l'autre.

Fonction normative

Les dictionnaires de langue dont la visée est normative consiste à décrire le noyau d'une langue standard (mots, sens, emplois...) largement partagée et reconnue comme étant une variété de référence, lue et comprise par l'ensemble des locuteurs. Ils orientent cet usage légitime en écartant tout ce qui n'est pas standard et en signalant les emplois fautifs auxquels ils proposent des formes correctes.

Le dictionnaire de langue- comme le Dictionnaire de langue française (1863, 1872, 1877) d'Emile Littré et Dictionnaire de l'Académie Française (1992) qui illustrent cette fonction normative – constituent des instruments essentiels de codification et de normalisation de l'usage standard, socialement valorisé.

Fonction sociale et unificatrice

La dimension sociale du dictionnaire langue tient au fait que ce type d'ouvrage, de par son reflet des différents usages que font les locuteurs d'un même système linguistique, usage tributaire d'un ensemble de variables sociolinguistiques (âge, sexe, lieu, classe sociale) renforce la cohésion et la solidarité entre ses membres. Elle les relie par la langue et les oppose aux autres locuteurs de langue différente.

Elle tient également au fait que cet ouvrage constitue, en vertu du choix de la nomenclature, les citations, les exemples, les définitions, une somme de connaissances partagées par la communauté, un trésor culturel qu'il faut transmettre à travers les mots, un "lieu de mémoire collective" à préserver, un environnement socio-culturel qu'il faut reconnaître et s'y reconnaître

Le dictionnaire de langue constitue donc un instrument d'unification sociale, un symbole identitaire d'une communauté.

Fonction exhaustive

Le dictionnaire de langue fournit des informations générales sur le mot et peut refléter une variation linguistique due à l'introduction des néologismes et les différents registres de langue, les mots ou les sens vieillissent parfois hors d'usage mais dont l'utilité se situe au niveau de l'évolution diachronique de la langue. Ce caractère exhaustif peut être perçu également dans le sens où il inclut même les mots grammaticaux malgré sa vocation première, celle de regrouper les mots lexicaux.

Le Trésor de la Langue Française, le Petit Robert, le Petit Larousse, soucieux de décrire la réalité sociale du français et du respect de l'usage, illustrent cette fonction exhaustive qui reste d'ailleurs incomplète car on ne peut jamais faire un relevé intégral du lexique d'une langue. Aucun dictionnaire de langue vivante quel qu'il soit ne peut être réellement tenu pour complet et, ce pour des considérations théoriques, techniques et économiques.

Fonction descriptive

En plus des informations générales sur le mot, le dictionnaire de langue accorde le droit de cité aux néologismes ou mots nouveaux validés par l'usage, aux emprunts de nécessité faits aux langues en contact, aux mots d'usage courant qui reflètent les changements intervenus dans les modes de vie, la culture, les mœurs, aux différents registres de langue. Vu de cette optique, le dictionnaire de langue, ouvrage de référence pour la connaissance de la langue, est fidèle à la réalité de la langue.

Le Trésor de la Langue Française, le Petit Robert, Larousse illustrent cette fonction descriptive. L'usage qu'ils décrivent, en tenant compte des apports des disciplines linguistiques (phonétique, étymologie, morphologie...) est celui de la langue contemporaine.

Fonction didactique

Le dictionnaire de langue est un ouvrage à visée didactique. Il répond à la nécessité d'apprentissage du lexique d'une langue donnée. Cette fonction didactique et pédagogique se révèle dans la description lexicographique. Celle-ci permet de rassurer l'utilisateur quant à l'emploi légitime, de remédier son insécurité linguistique et de le faire accéder aux mots qui lui sont étrangers ou méconnus. Elle se manifeste dans la taille du dictionnaire, le public ciblé (grand public ou spécialisé, public scolaire ou universitaire...), les tranches d'âge de ce public. Les éditions de Robert proposent différents dictionnaires parfaitement adaptés à l'âge du bénéficiaire, lui-même lié au besoin réel d'apprentissage. (Le Robert Benjamin de 6 ans à 8 ans 6000 mots ; le Robert Junior de 8 ans à 12 ans 20000 mots ; le Robert des Collèges de

12ans à 15ans 40000 mots). Elle se manifeste également dans les définitions lexicographiques, les supports iconiques, les citations, les exemples bien adaptés à ce public.

Enfin si ce type de dictionnaire privilégie essentiellement la signification d'un mot, il ne perd pas de vue les maintes informations qu'il apporte sur la langue et qui se rapportent à la prononciation, à la grammaire, à l'étymologie, bref à la connaissance de la langue d'une manière générale. De telles informations pertinentes sur l'usage de la langue répondent aux besoins variés des apprenants d'une langue et les aident à tirer profit de ses ressources infinies et à s'en servir correctement à l'écrit comme à l'oral.

Exercices

1°) Associez à chaque type de dictionnaire (monolingue-bilingue-de synonymes) une utilisation possible (traduire un mot-comprendre le sens global d'un mot-trouver un équivalent).

Type de dictionnaire	utilisation

2°)- Expliquez ce passage extrait de la Préface du *Petit Robert* (première édition, 1967) par PAUL ROBERT

‘‘Ce dictionnaire, minutieusement préparé et tenu à jour des plus récents travaux scientifiques – notamment dans le domaine linguistique (phonétique, étymologie, datation, etc.) –, est destiné à un très vaste public, mais d’abord aux maîtres et aux élèves de tous les degrés de l’Enseignement, en France et dans les pays d’expression française. Je suis convaincu qu’il contribuera également à l’expansion de notre langue au-delà des frontières linguistiques, en aidant l’étranger à l’apprendre et à s’en servir correctement. [...] ‘‘

3°)- Expliquez cette affirmation d’Anatole France : « Le dictionnaire est le livre par excellence. Tous les autres livres sont dedans : il ne s’agit plus que de les en tirer ».

4°)- Un dictionnaire en papier aide-t-il de la même manière à l’apprentissage du lexique que le même dictionnaire en version électronique ? Ont-ils les mêmes qualités didactiques ? Quels sont les avantages et les inconvénients des différents supports de dictionnaires ?

4- La structure d'un dictionnaire

Tout type de dictionnaire comporte deux composants de base : la macrostructure et la microstructure dont les contenus varient d'un type d'ouvrage à l'autre comme au sein d'un même type. Nous présentons quelques composants qu'elles peuvent contenir :

2.1. Macrostructure

Elle est une structure organisationnelle qui s'applique au dictionnaire dans son ensemble, sa conception globale. Ce niveau comporte des composants macrostructurels : la liste de mots- élément central dont la taille est variable selon les dictionnaires - précédée des informations préliminaires et suivie des annexes qui la complètent.

La partie située avant la liste de mots-vedettes peut comprendre la page de titre, le droit d'auteur, la préface, la table des matières, la liste des contributeurs, la liste des abréviations et/ou illustrations utilisées, la clé de prononciation, le guide de l'utilisateur (instructions), les notes sur la nature, l'histoire et la structure de la langue. L'examen empirique des dictionnaires existants révèle que leurs macrostructures n'est ni unifiée ni homogène ; elles sont tantôt pauvres ou simples, contenant une préface et la liste des mots vedettes (corps du dictionnaire), tantôt riches ou complexes incluant, en plus des composants communs des dictionnaires, divers appendices visant des informations plus détaillées¹.

2.1.1 Table des matières

La liste des matières fournit un guide de la structure organisationnelle du dictionnaire. Elle devrait être placée en position initiale comme premier composant de la macrostructure. La raison est que cette section contient des références de tous les composants macrostructurels ce qui pourrait faciliter l'utilisation du dictionnaire et la localisation des informations désirées.

2.1.2. Préface

La préface est un texte plus ou moins court, situé au début du dictionnaire, pour le présenter aux lecteurs. Elle accroche leur attention, les oriente et leur donne envie de lecture. Parmi les informations qu'elle peut contenir, il y a lieu de citer :

- ◇-le but et les objectifs assignés à l'ouvrage (favoriser la connaissance, la diffuser,...) ;
- ◇-le groupe d'utilisateurs ou le public ciblé par le dictionnaire (étudiants, professeurs...)
- ◇-les données sur lesquelles le dictionnaire est basé et les limites et qui en découlent. (Données répertoriées à partir d'une documentation, des interviews, d'un corpus de textes...)
- ◇-la façon dont ont été produit le dictionnaire et les auteurs ;
- ◇-les informations sur la structure interne de l'article ;
- ◇-les modifications des précédentes éditions dans le cas où il s'agirait d'une réédition ;
- ◇-les méthodes appliquées et les critères retenus pour garder ou éliminer certaines unités ;
- ◇-les instructions expliquant comment utiliser le dictionnaire de façon optimale...

En bref, le type d'information qui devait être inclus dans la préface est en fonction du type de dictionnaire (dictionnaire monolingue, visant l'apprentissage de la langue, le dictionnaire bilingue, conçu à des fins de traduction...). Cette partie du dictionnaire est généralement écrite par les/l'auteur(s) du dictionnaire, le rédacteur en chef, l'éditeur ou autre personne telles que des académiciens, des universitaires ou éducateurs éminents dans une tentative d'établir l'autorité du travail et de lui conférer un certain prestige.

¹ L'inconvénient d'une macrostructure à deux composants (préface et liste d'entrée) est que toutes les informations susceptibles de guider l'utilisateur dans sa quête d'information sont dissimilées dans la préface et par suite elles sont difficiles à être repérées. Il est donc souhaitable de séparer et de localiser les différents types d'information dans des pages préliminaires distinctes pour permettre à l'utilisateur de les localiser rapidement.

2.1.3. Informations grammaticales

Étant donné que le lexique et la grammaire représentent le système significatif d'une langue, de nombreux dictionnaires, en dehors de leur tâche principale, celle de répertorier le lexique, contiennent une esquisse de grammaire située dans une section réservée à cet effet. Tel est par exemple, le cas du Petit Larousse illustré (2002) où apparaissent sous forme de tableaux la conjugaison des verbes, les flexions du nombre et les principaux préfixes et suffixes. Ces informations complètent celles qui sont prévues dans la microstructure.

2.1.4. Tableau de translittération

Pour que les lecteurs étrangers et mêmes natifs puissent prononcer correctement les termes définis dans le dictionnaire, un tableau de translittération est fourni. Il est constitué des sons transcrits, selon les signes de l'alphabet phonétique international (API), auxquels on fait correspondre des équivalents graphiques.

2.1.5. Tableau des abréviations

Les catégorisations standardisées qui se répètent à travers chaque article ne sont pas écrites en toutes lettres mais abrégées, ce qui permet d'économiser l'espace et de rendre la lecture plus commode. Les abrégatifs utilisés sont regroupés dans une liste sous forme d'un tableau contenant deux colonnes ; l'une pour l'abréviation, l'autre pour la forme complète.

2.1.6. Liste des entrées

Elle constitue l'essentiel d'un dictionnaire. Elle est triée et listée selon l'ordre alphabétique - dont l'ensemble constitue la nomenclature. Chacune de ses entrées de la liste a une structure interne (microstructure). Dans le cas des dictionnaires de langue, dont la vocation première est l'apprentissage d'une langue, elles sont très élaborées et contiennent aussi bien les définitions que les informations riches sur le mot en langue et en discours. En examinant les entrées d'un dictionnaire, on peut s'apercevoir que la lexicographie intègre l'apport des branches de la linguistique (orthographe, phonétique, grammaire, sémantique, anthropologie, sociolinguistique...). Ces disciplines peuvent fournir des outils pour structurer l'information générale sur les mots.

2.1.7. Bibliographie

Tout comme n'importe quel travail intellectuel, l'élaboration d'un dictionnaire fait appel aux travaux des autres recherches effectués dans le même domaine. La section bibliographie contient donc toutes les références bibliographiques dont le lexicographe s'est servi au cours de la réalisation de son ouvrage. Elle peut contenir, par exemple, la liste des dictionnaires précédents, en particulier ceux qui ont été incorporés dans la recherche, les ouvrages de grammaire et les guides d'orthographe, la liste des textes publiés et utilisés dans le corpus de textes...

2.1.8. Autres Composants

Il existe aussi divers appendices qui peuvent être incorporés dans un dictionnaire et qui sont considérés comme des parties de la macrostructure outre que les sections mentionnées ci-dessus. Comme il n'y a pas de règles strictement établies, il dépend principalement de l'auteur de décider sur ce qui est approprié ou nécessaire de faire partie du dictionnaire qu'il confectionne. Par exemple, on peut y incorporer la liste des erreurs trouvées dans le dictionnaire. Certains dictionnaires ont des détails bibliographiques très brefs à la fin de certaines entrées.

2.2 Microstructure ou structure de l'article

La microstructure d'un dictionnaire est la structure interne des entrées prises individuellement. Elle fournit des informations détaillées sur le mot-vedette, avec des commentaires sur ses propriétés formelles et sémantiques (orthographe, la prononciation, étymologie, grammaire, définition, utilisation). On y traite l'organisation des différentes informations constitutives de l'article et représente un genre de structure d'objets linguistiques.

La structure d'un article varie d'un dictionnaire à l'autre. Pour un même mot, on peut trouver des présentations différentes qui reflètent des conceptions différentes propres à chaque ouvrage. Pour le cas des dictionnaires de langue, de par l'intérêt qu'ils accordent aux mots et à la langue en général, on donne des informations aussi riches que variées, suivant un ordre fixé d'avance à l'intérieur d'une entrée.

2.2.1. Entrée (Vedette, adresse)

L'élaboration d'un dictionnaire obéit à un choix bien précis du lexicographe qui doit opérer un tri dans le lexique potentiellement infini en ne retenant que les unités lexicales qui peuvent être désignées comme entrée. Celle-ci constitue la tête de l'article, le mot à définir. Elle est constituée d'une suite de lettres ou graphèmes liés lui conférant une forme matérielle appelée *signifiant*. Cette forme servant de support au sens est transcrite en orthographe et en caractère gras ce qui permet de la mettre en valeur.

Problèmes soulevés par les entrées

1°) choix des entrées.

L'une des bases et en même temps l'un des plus grands problèmes de la lexicographie réside dans le choix de ce qui doit figurer dans le dictionnaire et ce qui peut en être exclu. Il n'y a pas de règles strictes de sélection des entrées. Cependant, il ya certains critères généralement acceptés qui devraient être suivies. Lehmann (2012) a recensé plusieurs critères à suivre au moment de choisir les lemmes: l'entrée doit être un mot fréquent, natif plutôt qu'un emprunt, standard plutôt qu'une variante mineure, un mot de tous les registres plutôt qu'un mot tabou, basé sur un mot concept plutôt que sur un nom propre, et ainsi de suite. La question liée de près à la sélection des entrées est la façon dont les mots dérivés et connexes sont traités. Il est habituel que les auteurs énumèrent les méthodes de sélection des entrées dans l'introduction du dictionnaire.

2°) délimitation de l'entrée lexicale.

L'entrée est définie comme un mot graphique composé de lettres et limité à gauche et à droite par un blanc typographique. Une telle définition ne peut pas être appliquée à tous les mots dont par exemple les mots composés. Le lexicographe doit donc résoudre ce problème, lié à la problématique de la définition du mot.

3°) conception polysémique ou homonymique.

La conception polysémique consiste à regrouper sous une même entrée plusieurs sens reliés par des procédés sémantiques (restriction du sens, extension du sens) et rhétoriques (métaphorique, métonymique). Dans ce processus de mise en relation des différentes acceptions, on recourt à une perspective historique pour pouvoir établir des relations systématiques entre le sens primitif et les sens dérivés. Le dictionnaire le Petit Robert adopte une attitude polysémique.

La conception homonymique, au contraire, procède par dégroupement des significations, c'est-à-dire elle place chaque lexème auquel est associé un sens précis sous une seule entrée. Une telle conception domine dans le Dictionnaire du Français Contemporain.

2.2.2. Variante orthographique

Parfois, le dictionnaire fournit une variante orthographique juste après le mot-vedette, sans toutefois spécifier sa provenance ou encore, donne deux variantes dont l'une ou l'autre tient lieu du mot-vedette. Par exemple, dans le dictionnaire français, pour une même entrée deux variantes, écrites en gras, sont données : ‘‘cuilller’’ ou ‘‘cuillère’’ [kʷijɛR]. Par ailleurs, la présence des variantes est extrêmement fournie dans les dictionnaires où la langue présentée est en cours de standardisation.

2.2.3. Transcription phonétique

Placée immédiatement après la tête de l'article, elle permet de noter en crochets la suite de sons qui constituent la manifestation matérielle ou signifiant du mot-vedette. Elle est très utile dans les langues qui connaissent un grand écart entre la prononciation réelle et l'orthographe comme le français où la représentation graphique n'est pas fidèle à la représentation phonétique. L'alphabet en usage dans la plupart des dictionnaires est l'alphabet phonétique international (API). Le recours à cet alphabet, considéré comme un apport de la phonétique à la lexicographie, constitue un impératif auquel le lexicographe ne peut se soustraire et dont la maîtrise devient une nécessité pour l'utilisateur.

2.2.4. Informations grammaticales

L'article d'un dictionnaire de langue renferme des informations et des termes grammaticaux qui portent sur le genre (masculin/féminin), sur le nombre (singulier/pluriel), sur la transitivité (transitif / intransitif) ou encore qui marquent l'appartenance du mot-vedette à une partie du discours (verbe, nom,...) et qui sont de nature à compéter l'information sémantique. L'intérêt de ces informations d'ordre grammatical est qu'elles peuvent aider à comprendre le sens d'un mot. Elles délimitent sa polysémie ou lever l'ambiguïté qui peut naître des homonymes. Par exemple, dans le mot ‘‘livre’’ qui se prête à confusion en vertu de son caractère homonymique, le genre peut distinguer entre les deux homonymes comme il est illustré dans ces emplois : **un** livre intéressant ‘‘ouvrage’’/**une** livre de beurre ‘‘demi-kilogramme’’. Ainsi les indications grammaticales sont-elles particulièrement importantes lorsqu'elles sont liées à un sens particulier. Ces informations sont présentées sous forme abrégative ce qui permet d'économiser l'espace dans le dictionnaire mais aussi contraint l'utilisateur, non familiarisé avec les abréviations grammaticales à se référer aux pages liminaires où elles sont répertoriées et explicitées avec leurs équivalents. Elles se manifestent dans les entrées où le mot présenté a une fonction grammaticale comme dans les définitions morphosémantiques des termes dérivés où les niveaux morphologiques et syntaxiques sont combinés. A noter que dans certains dictionnaires, les dérivés ne sont pas toujours répertoriés comme des entrées séparées, mais plutôt ajoutés comme sous-entrées sous le mot-vedette à partir de laquelle ils sont supposés être dérivés ce qui constitue aussi une information grammaticale, celle d'appartenance à une même famille de mots à partir d'un même radical.

Dans un dictionnaire de langue, l'information grammaticale est disséminée sur le plan de la microstructure mais aussi d'une manière explicite et plus amplifiée sur celui de la macrostructure où l'on énumère les aspects fondamentaux de la morphologie, les tables de conjugaison, le résumé de grammaire, le tout se présente comme une mini-grammaire.. Enfin, le caractère et la quantité de l'information grammaticale est corrélé à l'intention du dictionnaire d'une façon évidente: un dictionnaire visant l'acquisition de la langue peut se permettre de se concentrer sur les aspects grammaticaux, plus qu'un dictionnaire bilingue...

2.2.5 Informations historiques

L'étymologie

Elle permet de reconstituer l'histoire du mot de la langue contemporaine en remontant à la source qui lui a donné naissance. Parfois, on précise la provenance du mot en indiquant s'il s'agit d'un emprunt fait à une langue ou d'un dérivé d'un mot étranger. Son importance réside dans le fait qu'elle indique la forme du mot et le sens primitif qu'il a revêtus dans sa langue d'origine ce qui permet d'examiner de près les changements sémantiques qui se sont opérés en diachronie.

La datation

C'est l'indication de la date d'attestation du mot, c'est-à-dire la date où le mot (mais également la forme qu'il revêt) est apparu dans les textes anciens. Cette apparition enregistre souvent un retard par rapport à l'usage parlé et, parfois, elle est sujette à des modifications en vertu du progrès de dépouillement des anciens manuscrits des vieux auteurs par les lexicographes.

L'histoire du mot

Il s'agit des formes des variantes historiques, des différents signifiants qu'a connus le mot à travers son histoire diachronique, c'est-à-dire à partir de sa datation à son signifiant fixé par l'usage.

Ces informations sont très succinctes dans les dictionnaires de langue. Elles peuvent être traitées avec suffisance de détail dans les dictionnaires à vocation historique comme c'est le cas du dictionnaire historique de la langue française de Robert.

2.2.6. Les définitions

La présentation des définitions est assurément la visée principale d'un dictionnaire qui est consulté essentiellement pour résoudre un problème de sens, pour définir un mot. Ces définitions sont complétées par des exemples et des citations. En fait, à chaque mot-vedette correspond un article qui contient- en plus des informations sur le signifiant, la catégorie grammaticale - des informations sur le signifié ou le contenu. Celui-ci est constitué du sens ou des sens que peut avoir un mot. Quand on a affaire à un mot polysémique, la présentation de ses différents sens dans l'article est guidée par des services pratiques et des commodités de consultation. Généralement, le lexicographe privilégie un classement par fréquence où le développement sur la langue générale précède celui qui porte sur la langue spécialisée. Il peut aussi fonder son classement sur un ordre logique, quand celui-ci répond au critère d'efficacité de compréhension, en partant du sens concret au sens abstrait, du sens propre au sens figuré, du sens neutre au sens marqué. Ce contenu réside dans la définition, considérée comme la pierre angulaire dans un dictionnaire de langue.

2.2.7. Les collocations

Dans la langue, certains mots sont employés avec d'autres et apparaissent ensemble comme un tout dont le sens est transparent surtout pour le locuteur natif : faire demi-tour (revenir sur ses pas), faire du feu (allumer du feu), faire du mal (faire souffrir), faire fortune (s'enrichir), faire le plein (remplir un réservoir)..., ces expressions sont appelées des collocations. Béjoint et Thoiron dans "Macrostructure et microstructure dans un dictionnaire de collocations en langue de spécialité, Terminologie et traduction (1992, 517) définissent la collocation comme suit: "[elles] sont des associations privilégiées de quelques mots (ou termes) reliés par une structure syntaxique et dont les affinités syntagmatiques se concrétisent par une certaine récurrence en discours. Cette affinité est imprévisible à l'encodage pour un locuteur qui s'en tiendrait à l'utilisation des règles syntaxiques et sémantiques courantes". Ces collocations sont souvent suivies de renvois permettant aux utilisateurs de voyager dans le dictionnaire. Ainsi, les combinaisons récurrentes et qui constituent les collocations d'une

langue données doivent être prises en compte dans la confection d'un dictionnaire. Leur rôle est indéniable dans le processus d'apprentissage d'une langue. Elles nécessitent d'être maîtrisées et apprises par cœur.

En guise d'exemple, nous présentons les collocations du mot-vedette **salaire**, défini dans le Petit Robert (PR), dictionnaire à visée didactique et s'adressant à un public plus large. Elles figurent juste après chaque signification que prend le mot-vedette et sont donc classées de façon sémantique. Nous les répartissons de la manière suivante :

◇ **Collocations adjectivale (Nom + Adjectif)**

salaire variable, salaire imposable, salaire, salaire brut, salaire net, salaire social, salaire payable à la journée, (au mois), salaire élevé, haut (s)salaire(s)

◇ **Collocations verbales (Nom + Verbe)**

toucher son salaire, augmenter, relever les salaires, (dé)bloquer les salaires.

◇ **Collocations nominale (Nom + Nom)**

éventail des salaires, salaire de famine; de misère

Dans la collocation "un salaire de famine" l'élément "salaire" a contribué à la réduction du sens de l'élément "famine" qui contracte, de ce fait, le trait sémantique : bas, et par suite, l'expression "salaire de famine" acquiert le sens de "bas salaire"

2.2.8. Les renvois

Les définitions et les collocations peuvent être suivies de renvois, signalés par la lettre v., forme abrégée de voir, ce qui permet d'économiser l'espace. Ces renvois constituent un aspect important de la structure d'un dictionnaire. Ils sont utilisés dans le traitement des variantes ou des quasi-synonymes et évitent la répétition des définitions. Plusieurs exemples peuvent être des variantes et un seul porte la définition. La variante est incluse après le mot-vedette et est suivie de (V.). L'usage des renvois invitent le lecteur à se reporter à d'autres entrées, à lui permettre de passer d'un mot connu aux mots de sens voisins ou paradigmes ce qui contribue à l'apprentissage de mots nouveaux.

2.2.9. Les indicateurs ou étiquettes classificatoires

Les étiquettes sont des symboles spéciaux ou des termes abrégés attachés à un mot, un sens, pour indiquer sa divergence de la norme ou de la langue standard et marquer ainsi un usage particulier ou une variété de langue particulière. La façon d'étiquetage des entrées varie largement dans les dictionnaires dont certains privilégient surtout les étiquettes précisant les termes techniques ou spécialisés... Quant au frontière entre les différentes étiquettes, elle est souvent floue, voire imprécise. Un inventaire sécurisé et généralement convenu d'étiquettes est difficile à développer. Cependant, il existe plusieurs échelles possibles qui permettent de spécifier une unité lexicale: une échelle de régionalité, une échelle de formalité, une échelle de chronologie (Hartmann & James, 1998, p. 80).

◇ **indicateurs de registres**

Il s'agit des degrés de formalité d'une unité ou expression ou de sa temporalité
La présence des indicateurs de registre écrits en abrégés (fam. "familier" ; arg. "argot", litt. "littéraire", cour. "courant" ; pop. "populaire" ; vulg. "vulgaire" vx "vieux, obsolète "obs" archaïque "arch. ...) a pour fonction de distinguer les différents usages d'un même mot lesquels sont en fonction des normes sociales, de la vie en société et de l'histoire diachronique des unités. Placés au début des différents emplois d'un mot, ils soulignent leur variation sociolinguistique.

◇ indicateurs de domaines

Ils permettent de signaler les différents domaines spéciaux dans lesquels le mot est employé : admin. "administration" ; anat. "anatomie" ; astron. "astronomie" ; aviat. "aviation" ; biol. "biologie" ; bot. "botanique" ; chim. "chimie" ; cuis. "cuisine" ; dr. "droit" ; écon. "économie" ; éduc. "éducation" ; env. "environnement" etc.

◇ indicateurs de transition de sens

Les indicateurs de sens tels que figuré (fig.), par analogie (par anal.), par extension (par ext.), par métonymie (par méton), etc. essaient d'établir la relation entre les différents sens constituant le champ sémantique d'un mot. Ils visent rendre la cohérence des différentes acceptions en les reliant au sens primitif, au signifié de puissance.

Pour avoir une image claire de la notion de l'étiquette, prenons l'exemple de cette entrée lexicale, tirée du dictionnaire français Le Petit Robert:

FORÇAT [forsa].n.m. (1533 ; it. forzato, de forzare "forcer") ♦¹ ancienn. Criminel condamné à ramer sur les galères de l'Etat (V. **Galérien**) ou à travailler dans un bagne (**Bagnard**). "Ces misérables forçats qui, dans leurs prisons flottantes, gémissaient sous le travail de la rame" (FLECH.) ♦² Mod. Condamné aux travaux forcés. ♦³ Fig. travailler comme un forçat : très pénible. Les forçats du travail, de la faim.

L'article contient des éléments d'information tels que *it (italien)*, *ancienn*, (*anciennement*) *mod (moderne)* *fig (figuré)*, écrits sous forme abrégatif sont appelés *étiquette*. Ils sont reliés à l'espace géographique comme le premier élément, appelé, à cet effet, étiquette géographique, le second indique sa première apparition, le troisième l'usage contemporain ; ils sont dits étiquettes temporelles ; enfin, le dernier élément relève de l'usage stylistique de la langue. Toutes ces étiquettes fournissent des informations spécifiques sur le domaine de l'application de la définition, certes, mais aussi orientent le lecteur censé lire les articles du dictionnaire et de le mettre en garde contre les éventuelles conséquences de l'usage sociale d'un mot.

2.2.10. Les exemples

Le dictionnaire traite isolément les unités lexicales comme des entités autonomes et indépendantes les unes des autres. Cette atomisation du vocabulaire n'est possible qu'en langue car, en réalité dans la chaîne sonore ou écrite, chaque unité est liée sémantiquement avec les autres (synonymie antonymie...). Ce traitement autonome, en dehors de leur contexte est illustré par l'ordre alphabétique des mots dans cet ouvrage. Pour minimiser cette caractéristique négative du tri alphabétique des entrées, les définitions devraient être élucidées et complétées autant que possible par des exemples illustratifs. Les rédacteurs de dictionnaires de langue savent bien, en effet, que le repère d'une citation d'auteur est presque toujours souhaitable pour situer un usage, un contenu de signification. (Guilbert Louis. Théorie du néologisme. In: Cahiers de l'Association internationale des études françaises, 1973, N°25. pp. 9-29.). Ainsi les mots définis, utilisés dans des contextes réels montrent leur fonction par rapport aux autres mots et comment ils fonctionnent en tant que membres de différents mots-classes (nom, verbe, etc.). Les exemples complètent la définition générale du mot et évitent les difficultés que celle-ci peut contenir. Ils sont très simples et se placent après la définition dont ils précisent l'information. Ils se présentent sous forme de citation : passage cité d'un auteur, d'un personnage célèbre. Ils sont signalés comme tel, à l'intérieur de l'article, par les guillemets. "Un dictionnaire sans citation, disait Voltaire, est un squelette". En actualisant et illustrant les différentes significations d'un mot polysémique et son emploi phrastique, ils

montrent comment le mot-vedette entretient des relations syntagmatiques avec les autres unités auxquelles il se combine au niveau de la chaîne parlée ou écrite ce qui évite donc les commentaires grammaticaux qui pourraient alourdir l'article. A partir de cet angle, les exemples donnent des informations importantes sur l'usage grammatical et programment le cerveau humain à produire ses propres phrases. Par ailleurs, ils représentent des terrains lexicographiques privilégiés où sont disséminées les informations culturelles ou plutôt les choix culturels du lexicographe.

Dans un dictionnaire, les emplois phrastiques sont aussi importants que les définitions. Une définition effectue une seule tâche: elle renseigne l'utilisateur de ce que le mot signifie alors que les exemples véhiculent au moins trois tâches :

1. Ils permettent aux usagers de vérifier s'il a bien compris la définition correcte.
2. Ils montrent comment utiliser un mot dans les phrases - comment communiquer avec d'autres mots et avec les structures grammaticales.
3. Ils programment le cerveau à produire des phrases correctes.

Ainsi quand un utilisateur cherche un mot dans un dictionnaire afin de l'utiliser dans son propre discours, il se concentre sur les phrases fournies et peut-être même essaye de les mémoriser. Cela a l'avantage non seulement d'apprendre les informations utiles sur l'usage du mot mais aussi de programmer son cerveau à produire des phrases similaires.

Remarque

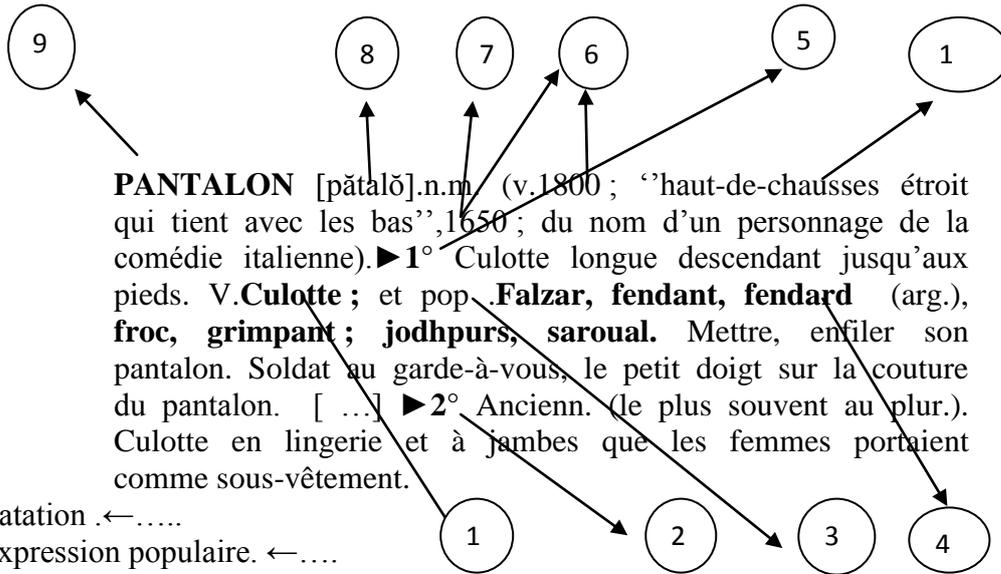
Les exemples du corpus ont tendance à être plus longs que la définition. Ils prennent beaucoup de place ce qui compromet le désir de brièveté et d'économie de l'espace. Tirer des exemples du corpus ne semble pas être un objectif facilement accessible en raison des contraintes de la taille du corpus et de l'espace dans un dictionnaire. Pour surmonter ces contraintes, le lexicographe forge des exemples plus courts que ceux établis à partir du corpus.

Nous illustrons, dans l'exemple ci-dessous, les informations structurant l'article d'un dictionnaire. (Chaque numéro superscrit renvoie à un type d'information)

ABEILLE ⁽¹⁾ [abɛj] ⁽²⁾. n. ⁽³⁾ f. ⁽⁴⁾ (XIII^e; prov. Abelha, lat. apicula). ⁽⁵⁾ ♦1°. Insecte social hyménoptère (Apidés) dit mouche à miel vivant en colonie (V. **Essaim**) et produisant la cire et le miel. ⁽⁶⁾ Abeille femelle stérile, travailleuse ⁽⁷⁾ (V. **Ouvrière** ⁽⁸⁾), reproductrice ⁽⁷⁾ (V. **Reine** ⁽⁸⁾); abeille mâle. ⁽⁷⁾ V. **Bourdon** ⁽⁸⁾ (faux). Oeufs d'abeille ⁽⁷⁾. V. **Couvain**. ⁽⁸⁾ Elevage d'abeilles ⁽⁷⁾. V. **Apiculture, ruche**. ⁽⁸⁾ Piqûre d'abeille (d'ouvrière) avec un aiguillon à venin. ⁽⁷⁾ - Léger, actif comme une abeille. « Je ne suis pas comme l'abeille butineuse qui s'en va sucer le miel d'une fleur » (Mart. Du G.) ⁽⁹⁾. ♦2° Nid d'abeille. ⁽⁶⁾ V. **Nid**. ⁽⁸⁾ ♦3° Insigne d'armoirie représentant cet insecte ⁽⁶⁾. Les abeilles impériales. ⁽⁷⁾ « Filles de la lumière, abeilles envolez-vous de ce manteau » (Hugo) ⁽⁹⁾.

A. Rey et J.Rey- Debov. (1977). Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. P3-4

- (1) Entrée (vedette) ; (2) Transcription phonétique ; (3) Catégorie grammaticale ;
(4) Genre grammatical ; (5) Etymologie et date d'attestation ; (6) Différents sens du mot ;
(7) collocations ; (8) Renvois ; (9) Citations



PANTALON [pãtalõ].n.m (v.1800 ; ‘haut-de-chausses étroit qui tient avec les bas’,1650 ; du nom d’un personnage de la comédie italienne).►1° Culotte longue descendant jusqu’aux pieds. V.**Culotte** ; et pop .**Falzar, fendant, fendard** (arg.), **froc, grim pant ; jodhpurs, saroual**. Mettre, enfile son pantalon. Soldat au garde-à-vous, le petit doigt sur la couture du pantalon. [...] ►2° Ancienn. (le plus souvent au plur.). Culotte en lingerie et à jambes que les femmes portaient comme sous-vêtement.

- a) Datation ←.....
- b) Expression populaire. ←....
- c) Prononciation en alphabet phonétique ←.....
- d) Synonyme, c'est à dire mot de sens voisin. ←.....
- e) Orthographe. ←.....
- f) Annonce le premier sens du mot. ←.....
- g) Exemple pour le premier sens. ←....
- h) Nature et genre grammatical du mot.←.....
- i) Annonce le deuxième sens du mot. ←.....
- j) Définition←.....

6°)-16-Remettre en ordre cette article de dictionnaire

syn. calepin, carnet.//1. feuilles de papier assemblées et munies d'une couverture.// hom. cailler : coaguler// [kaje]// CAHIER //(Bas latin quaternio, famille de quattuor "quatre)//n.m.// 2. cahier des charges : document qui énumère clauses et conditions pour l'exécution d'un contrat.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7°) -Associez l’abréviation au mot développé.

abréviation	signification	abréviation	signification
cf.		loc.	
etc.		N.B.	
fem.		vol.	
fig.		sing.	
masc.		plur.	
p.		qq.	
p. ex.		qqch.	
chap.		qqn.	
coll.		syn.	
invar.		synt.	

5-La définition attribuée au mot-vedette

La définition est sans aucun doute l'élément de base d'un dictionnaire monolingue, l'épicentre de la microstructure. Plus longue que le mot défini dont elle explique la signification et l'utilisation, elle vise à résoudre les besoins de communication des utilisateurs qui peuvent des besoins de décodage et d'encodage. Parfois, la définition est peu claire ou difficile à comprendre si elle n'est pas secondée par un exemple illustratif. En fait, celui-ci explique le mot défini dans un contexte réel ce qui permettrait à l'utilisateur d'être en mesure d'employer le mot en question dans d'autres contextes. Toutefois, les définitions, ainsi que l'ensemble du dictionnaire, doivent varier selon le public visé et ses besoins supposés. Une définition dans le dictionnaire de l'apprenant devra avoir des caractéristiques différentes que celle fournie dans un dictionnaire ciblant un locuteur natif adulte. La langue qu'elle utilise doit être adaptée aux compétences linguistiques, et les connaissances techniques présumées de l'utilisateur ; les mots souvent utilisés dans la définition sont plus courants que le terme défini. Quant aux dictionnaires bilingues prototypiques, ils n'emploient normalement les définitions qu'avec des équivalents dans une autre langue comme instrument principal pour expliquer le sens. Néanmoins, des dictionnaires bilingues parfois recourent à la définition dans les cas où un équivalent arriverait à de ne pas être disponible, ou un équivalent imprécis. Enfin, pour ce qui est des caractéristiques de la définition sur le plan sémantique et le plan syntaxique, la définition reconstitue le contenu sémantique du mot-vedette et peut se substituer à celui-ci, en tant que paradigme ou substitut, dans la phrase. La définition suivante du défini "obscurcir" illustre ces traits caractéristiques.

Obscurcir : priver de lumière, rendre obscur
Le soir commençait à **obscurcir** le charmant paysage
..... **priver de lumière**
..... **rendre obscur**

Nous présenterons ci-dessous les définitions qui sont proposées dans la littérature par les linguistes. Leurs formes comme par ailleurs les critères distinctifs retenus sont différents.

Définition morpho-sémantique : renvoie à un mot par une relation morphosyntaxique. Elle utilise des précédés dérivationnels. C'est le procédé le plus utilisé lorsqu'on a affaire à des dérivés.

Exemples : interposer v. : poser entre deux choses.
Internationalisation n. : action d'internationaliser
également adv. : d'une manière égale.
discutable adj. : qu'on peut discuter.
herbivore adj. : qui se nourrit d'herbe.
lionceau n. : petit du lion.
raffermir v : rendre plus ferme

Définition par négation du contraire :

Exemples : interdit adj. : non autorisé.
maladroit adj. : qui manque d'adresse, n'est pas adroit.
mollesse n. : sans énergie
déséquilibre n. : absence d'équilibre.
petit adj ou n. : qui n'a pas encore atteint toute sa taille.

interminable adj. : sans fin.
ferme, adv. : sans fléchir
ferme adj : qui ne faiblit pas

faible adj : peu considérable

Définition par inclusion : (appelée encore définition par genre prochain et différences spécifiques, définition logique ou analytique). La lexicographie monolingue est encore dominée par ce modèle aristotélien de définition, connu comme définition classique. Il consiste à décrire le sens du mot vedette en fournissant au moins deux éléments d'information (genus proximus et differentia specifica) : identification de la classe plus générale à laquelle appartient le défini comme par ailleurs les autres paradigmes de mots du même genre ; précision de la différence spécifique, c'est-à-dire les caractéristiques dans lesquelles la chose définie se distingue des autres membres de cette catégorie.

Ex. : **chat** : mammifère

Or : métal

camion : véhicule.

'mammifère', 'métal' et 'véhicule' constituent des classes, des genres d'objets, des hyperonymes ou des termes génériques où sont situés les définis 'chat', 'or' et 'camion' appelés espèces, hyperonymes ou termes spécifiques.

Pistolet : arme à feu courte et portative

'arme' genre prochain 'à feu' 'courte' et 'portative' différences spécifiques permettent de caractériser l'espèce pistolet par rapport aux autres espèces (fusil, mitrailleuse, mortier...) appartenant au même genre

Définition paraphrastique : ce type de définition est très fréquent dans les dictionnaires de langue.

Exemple : **escompter** : compter sur, s'attendre à quelque chose.

(a) -Il escompte la réussite à l'examen

(b) -Il compte sur (ou s'attend à) la réussite à l'examen.

La substitution du verbe 'escompter' contenu dans la phrase (a) par la paraphrase (compter sur, s'attendre à quelque chose) permet d'obtenir (b), phrase bien formée.

Définition par synonyme ou antonyme : définition floue surtout lorsque les deux éléments (le défini et son équivalent synonymique ou son contraire) peuvent être inconnus par l'utilisateur. Cette forme de définition, qui tente de définir un mot par un autre mot, de fournir une explication de même par le même, tend vers zéro degré d'information.

'Clôture linguistique' est le terme couramment utilisé qui décrit la circularité des définitions des dictionnaires: un mot renvoie à d'autres mots et en fin de chaîne on se retrouve au point de départ, parce que les concepts ou notions sont caractérisés par leur rôle dans une théorie locale impliquant plusieurs autres concepts; c'est pourquoi lorsqu'on élabore une définition, il ne faut pas présenter, à titre de traits distinctifs, des caractères qui sont contenus dans le terme, s'ils ne révèlent pas la compréhension de la notion.

Exemples de synonymes :
couardise n. : lâcheté.
exclu p. p. adj. : renvoyé, refusé.
méchamment adv. : cruellement, durement.
maintenir v. : conserver, préserver.
saper v. : détruire, miner.

Exemples d'antonymes : avare adj : généreux, charitable.

6-Sens dans le dictionnaire : identification et ordre

1-Identification de sens

En matière de lexicographie, *les sens* sont des unités de base de l'organisation de l'entrée dans un dictionnaire, ses divisions ou ses composants les plus distincts. Généralement, ils sont marqués, typographiquement et de façon explicite, par des lettres ou des numéros consécutifs ou, encore, par des points-virgules. Parfois, on utilise des symboles spéciaux pour effectuer une séparation visuelle des sens, comme diamant ◆, point centré •, triangle ►, ou carrée ■. Les sens d'un dictionnaire peuvent *être* écrits sur la même ligne, ou chacun des sens est donné séparément sur sa propre ligne. Cette dernière option est considérée comme plus facile à naviguer, mais elle présente l'inconvénient de prendre assez d'espace. Elle est utilisée surtout dans les dictionnaires électroniques et dans les dictionnaires destinés aux apprenants où la convivialité de l'utilisateur l'emporte sur des considérations d'espace.

En général, l'organisation de l'entrée a pour le but d'assister les utilisateurs à localiser des données lexicographiques qui y sont incluses et à améliorer l'efficacité du dictionnaire comme outil.

2-Sens (s) dans la langue versus sens dans le dictionnaire

Les utilisateurs de dictionnaires ont tendance à confondre le sens dans le dictionnaire et le sens dans la langue, croyant naïvement que les sens que peut revêtir un mot-vedette et recherchés dans un dictionnaire ne sont rien d'autres que le reflet des sens dans la langue et qui sont là prêts à être cueillis. Or, une telle correspondance est loin d'être parfaite, même si, généralement parlant, elle tend à se rapprocher du dictionnaire de langue dont l'objectif général est de présenter un portrait fidèle d'une langue. Toutefois, le fait que ces dictionnaires incluent souvent une dimension diachronique renforce le point de vue que la division de sens lexicographique ne peut pas être prévue facilement comme miroir de la réalité linguistique. D'ailleurs, pour une même entrée lexicale, le fait que les dictionnaires varient en nombre de sens pour couvrir à peu près le même champ sémantique, montre, à l'évidence, que les sens n'ont pas les mêmes racines dans la réalité linguistique et par conséquent, ils ne devraient pas être considérés comme représentation objective de la langue. (V. l'exemple concret donné au cours du mot *glace* défini différemment dans le *Petit Robert* et le *DFC*.) Les différents sens fournis par l'un comme l'autre sont des tentatives à une telle représentation, mais filtrée à travers les réalités pratiques du projet lexicographique particulier, dictée par les utilisateurs prévus et utilisations cibles... A ce propos, Rundell (1999: 40) nous fait clairement remarquer que la notion selon laquelle un mot donné a cinq ou dix ou vingt «sens» est simplement une convention de travail utile sans aucune valeur de vérité objective (...) Qu'est-ce que les faiseurs de dictionnaire tentent de faire est de segmenter ce continuum de sens dans des moyens qui assureront un avantage maximal à l'utilisateur cible."

Il n'est pas indifférent d'observer à ce point que ces dictionnaires de sens ne sont pas nécessairement toujours conçus pour représenter des «significations» séparés de la nature sémantique stricte. Au lieu de cela, le statut du sens séparé peut être accordé aux *usages distincts* du mot. Par exemple, les entrées des verbes peuvent être structurées par les motifs syntaxiques d'utilisation dans laquelle ils sont observés.

3-Définition du sens dans les dictionnaires monolingues et bilingues

3-1. Spécification du sens dans les dictionnaires monolingues

Le lexicographe moderne, travaillant avec un grand corpus, est souvent confronté à des centaines de citations et fait face à la pression de les organiser soigneusement en unités de sens pour qu'elles soient appréciées par les futurs utilisateurs de dictionnaires. En fait, deux grandes tendances sont identifiées : tendance au regroupement polysémique et tendance au dégroupement polysémique. La première consiste, à regrouper les différents sens d'une unité lexicale sous une même entrée et formant ainsi un espace sémantique de l'unité en question. Il s'agit de mettre en valeur les intersections de sens au sein d'un même mot à définir. Quant à la seconde tendance, elle est conçue comme un procédé de disjonction des différents sens et les présenter comme des homonymes. Par ailleurs, avoir affaire à des corpus sans cesse croissants incite naturellement les lexicographes à ajouter d'autres définitions ou à modifier celles qui préexistent dans le dictionnaire pour qu'elles s'accommodent à l'usage nouvellement introduit.

3-2. Sens dans les dictionnaires bilingues

Dans les dictionnaires bilingues, la question de la division du sens est plus complexe, car elle implique deux systèmes lexicaux, celui de la langue-source et celui de la langue-cible. En organisant l'entrée en ses sens, les lexicographes peuvent donc être guidés par des relations d'équivalence entre les deux langues, surtout si, dans un avenir proche, des corpus parallèles appropriés deviennent plus largement disponibles en tant que source de données probantes sur l'équivalence textuelle entre éléments lexicaux des deux langues. Manley, Jacobsen et Petersen (1988), en abordant la question, utilisent *le terme la structure de sens* pour désigner un type d'organisation de sens qui repose sur la langue-source uniquement, et la *structure de l'équivalence* à un système basé sur les relations d'équivalence avec la langue ciblée. Ils affirment que «la structure de sens est une relique du dictionnaire monolingue ... et plus nous pouvons nous approcher de la structure d'équivalence plus nous arriverons à la forme idéale du dictionnaire bilingue » (ibid. : 296).

4. ordre des sens

Le classement ou l'ordre des sens dans l'article du dictionnaire est l'une des décisions les plus importantes à laquelle sont confrontés les lexicographes, animés, à la fois, par la nécessité de répondre aux attentes des utilisateurs et celle de fournir l'ordre approprié et exact pour les types particuliers de dictionnaires. La règle de base pour le lexicographe est de préparer l'ouvrage le plus utile et le plus informatif possible, en utilisant le bon sens et en gardant à l'esprit le lecteur qui en est la cible. Nous présentons ci-après les différentes approches de classement des sens en usage dans les dictionnaires.

4.1 Ordre de sens dans les dictionnaires monolingues

Les principales approches de l'ordre des sens doivent être considérées comme des lignes directrices plutôt que des règles rigides. Un exemple notoire est l'entrée **SUMMIT** «**sommet**» dans la première édition de COBUILD (Sinclair et Hanks 1987), où l'ordre des sens, selon la fréquence du corpus, contraint les lexicographes à lister le sens de «réunion politique» d'abord, avant le sens «sommet de la montagne ». Cet exemple souligne le fait que le bon sens, avant tout, devrait prévaloir sur toute application stricte des principes. Comme

les lexicographes s'aperçoivent, au cours de leur travail, que le lexique d'une langue n'est pas assez régulier pour mener un travail transparent pour tous les articles, ils devraient toujours rester ouverts à des solutions individuelles, et ne pas hésiter à déroger le principe général chaque fois que la particularité d'un élément lexical le justifie. Cela dit, la cohérence est en générale considérée comme une vertu dans les dictionnaires, tant que les principes directeurs sont nécessaires et dont les plus utilisés pour guider l'ordre des sens sont: la chronologie, la fréquence, le marquage, et la logique.

a- Chronologie

Dans l'ordre chronologique, ou *historique*, les sens sont organisés à partir du premier sens anciennement attesté au plus récent. Ce principe de classement est le plus pertinent pour les dictionnaires historiques ou diachroniques. Cependant, il existe aussi des dictionnaires généraux utilisant cet ordre. Cette façon de procéder en plaçant un sens non contemporain dans une position privilégiée est jugée inappropriée pour la plupart des utilisateurs typique de ce genre de dictionnaire qui suggèrent que cette politique doit être renversée en situant les sens archaïques à la fin de l'entrée.

b- Marquage

Reléguant les sens archaïques aux dernières sections d'une entrée peut être pris comme une indication d'un autre principe : celui de placer un sens marqué après celui non marqué. Selon ce principe, les sens dont l'usage est restreint pour des raisons géographiques, pragmatiques, ou sociales, devraient suivre ceux qui sont d'un emploi étendu. Dans l'état actuel des choses, il est évident que ce principe est insuffisant en lui-même, comme le montre la plupart des sens qui exigent le placement à l'initiale de l'entrée ne seront limités en aucune façon. Cela devrait être clair, alors, que ce principe ne sera pas d'un grand secours dans ces décisions qui déterminent la forme la plus saillante de l'entrée: celles concernant les significations les plus saillantes.

c- Fréquence

L'idée derrière l'ordre de fréquence est de présenter le sens dans lequel le mot-vedette est le plus fréquemment utilisé comme premier, et ensuite ordonner les autres sens en ordre décroissant de fréquence. Le critère a été en usage pendant un certain temps et a été évaluée subjectivement par intuition. Mais avec l'introduction du corpus électronique et les outils qu'il mobilise pour faciliter le compte automatique des occurrences de mots dans des sens spécifiques, l'ordre basé sur la fréquence devient de plus en plus objectif. Quoi qu'il en soit, l'ordre par fréquence est conventionnel pour le lexicographe, fournissant un terrain relativement objectif pour l'ordre de confection. Quant aux utilisateurs, la liste des sens les plus fréquents au sommet de l'article leur donne la meilleure chance de trouver ce qu'ils veulent dans les plus brefs délais.

d- Logique

Afin de présenter une image plus globale de sens, les lexicographes recourent à l'ordre logique où ces derniers doivent s'efforcer de présenter les sens comme liées, dans la mesure du possible, par l'introduction d'un certain sens de base autour duquel d'autres sens périphériques se rapportent ou pivotent. Les relations qui unissent le sens premiers aux sens second peuvent être stylistique (spécialisation ou généralisation) ou rhétoriques (métaphore et

de la métonymie). Le nombre de niveaux hiérarchiques peut être supérieur à deux, et la hiérarchie peut être assez élaborée. Comme Fraser (2008: 72) le note, les grands dictionnaires scientifiques peuvent comporter *jusqu'à* quatre niveaux d'organisation du sens, avec un arrangement possible : divisions générales, marquées avec des lettres majuscules (A, B, C); Branches sémantiques, avec Chiffres romains (I, II, III); Sections, avec des chiffres arabes (1, 2, 3); et paragraphes, avec des lettres minuscules (a, b, c).

4.2 Ordre des sens dans les dictionnaires bilingues

La structure d'entrée dans les dictionnaires bilingues peut être véhiculée par un dictionnaire monolingue qui peut être utilisé comme un point de départ dans la compilation des dictionnaires bilingues. Jusqu'à présent l'ordre est la plupart du temps basé sur l'intuition du lexicographe et les corpus utilisés ont tendance à être des corpus séparés pour les deux langues. Cependant, les progrès de corpus parallèles pourraient bientôt permettre une aide significative à l'identification d'équivalents textuels les plus courantes entre les langues.

Conclusion

Il n'y a pas une seule méthode qui serait à la fois puissante et suffisamment détaillée pour être utilisée sans équivoque et comme seule base pour le classement de sens. Cela s'explique par l'application variée de chaque mot aux sens différents et reste tributaire du but visé par le type de dictionnaire (par exemple, le dictionnaire général opte pour l'approche du classement selon la fréquence : le mot le plus fréquemment utilisé se situe au sommet de l'article), son utilisation et son utilité pratique pour la majorité des utilisateurs. C'est ainsi que quelques mots ont été mieux présentés dans l'ordre chronologique, d'autres dans ordre décroissant de fréquence, et d'autres encore par signification de base.

7-Morphologie lexicale

La langue met à la disposition de ses locuteurs un ensemble d'unités lexicales qui leur permettent de satisfaire les besoins de communication et de désigner les nouvelles réalités de l'expérience socio-culturelle de leur milieu. Ces unités ne sont pas formées de façon débridée ou aléatoire mais régies par des règles bien précises. La branche linguistique qui s'occupe de l'étude de ces unités formant le lexique d'une langue donnée est la morphologie lexicale. Celle-ci s'intéresse à la description des formes diverses qu'elles revêtent et étudie les règles régissant leur structure interne et leur mode de combinaison.

Le morphème

L'objet d'étude de la morphologie lexicale porte sur le morphème, première articulation du langage selon A. Martinet (1960). Cette notion, plus pertinente que celle du mot, est définie comme une unité significative (porteuse de sens) minimale, liée ou non à une autre unité. Elle peut se manifester sous forme d'un radical, d'un préfixe, d'un suffixe, d'une désinence, d'un déterminant ou d'un mot-outil assurant la relation entre les groupes de mots. L'enchaînement de ces différentes formes de morphèmes permet de réaliser des unités lexicales et des phrases.

Quant aux concepts et aux procédures mises en œuvre pour le traitement des morphèmes, ils sont empruntés à l'analyse morphologique : distribution, segmentation ou découpage, morphème, allomorpe, radical...

Exemple 1 : table, maison, qui

Ces unités ne peuvent pas être décomposées en unités plus petites, pourvues de sens. Ce sont des mots simples qui se trouvent à l'état libre et qui sont constitués d'un seul morphème.

Exemple 2 : chantera

La segmentation de cette unité donne lieu à trois morphèmes liés ;
Chant (radical) – er (désinence du futur) – a (désinence de personne "il").

Exemple 3 : inacceptable

Le découpage de cette unité nous permet d'identifier les morphèmes qui la constituent et qui sont au nombre de trois véhiculant chacun un sens élémentaire. in (préfixe) – accept (base) – able (suffixe). Ils sont obtenus par commutation avec d'autres exemples : **in** : **inconnu**, **inadmissible** → sens négatif ; **accept**: **acceptant**, **acceptation** → idée de consentement ; **able** : **croyable**, **lisible** → idée de possibilité.

Types de morphèmes

Les morphèmes sont classés selon deux catégories : les morphèmes lexicaux et les morphèmes grammaticaux. La distinction entre ces deux classes peut être élucidée par la signification particulière exprimée par chacun d'elles et par leur appartenance à des paradigmes clos ou ouvert.

Morphèmes		
a-morphèmes lexicaux	b-morphèmes grammaticaux	
	b-1morph. dérivationnels (lexicologie)	b-2morph. flexionnels (morphosyntaxe)

a-morphèmes lexicaux : expriment un sens plein et réfèrent à des choses extralinguistiques (objets réels ou imaginaires). Ils appartiennent à une liste illimitée et ouverte en vertu de la possibilité qu'ont les langues d'enrichir ou d'introduire de nouveaux lexèmes dans leur

vocabulaire. Certains de ces morphèmes ont une indépendance lexicale nette ; ils sont libres et peuvent s’employer seuls, d’autres sont liés à des morphèmes grammaticaux.

b-morphèmes grammaticaux : constitués essentiellement d’affixes, de désinences (qui ne peuvent exister sans qu’ils soient rattachés à une base), et de mots qui ont essentiellement un rôle grammatical comme les articles, les prépositions, les conjonctions. Ils appartiennent à une liste fermée. Leur nombre est très restreint.

c-morphèmes grammaticaux dérivationnels : ils modifient le sens du lexème auquel ils sont greffés et servent ainsi à créer une autre unité lexicale relativement indépendante de sa base.

Exemple : travail (base verbale) + eur (morphème dérivationnel)= travailleur (nom d’agent)

d-morphèmes grammaticaux flexionnels : ils ne modifient ni le sens de la base ni sa catégorie grammaticale mais réalisent les marques grammaticales ; celle du mode, du temps, du nombre, de la personne du genre... En français, ils se positionnent après les affixes de dérivation.

Exemple : manges, mangera, mangeait, mangent ; ces unités ont un même sens et appartiennent toutes à une même catégorie grammaticale du verbe Ce qui les différencie sont les morphèmes flexionnels du temps (présent, future, imparfait) de la personne (deuxième personne du singulier et troisième personne du pluriel) applicables à la même base verbale.

La combinaison de ces différents morphèmes permet de former des mots nouveaux (dérivés), des unités plus complexes appelées unités lexicales qui fonctionnent syntaxiquement comme un seul mot.

Terme construit / terme non-construit

Un terme non construit est celui dont le préfixe n’est plus senti productif mais ossifié et faisant partie intégrante du radical. A ce titre, il fonctionne comme un mot simple qui ne peut être décomposé en unités de sens plus petites.

Exemple : biscuit signifie ‘deux fois cuit’. En synchronie, cette unité ne peut pas être segmentée en deux morphèmes : morphème dérivationnel (bis) et morphème lexical (cuit).

Par contre, le terme construit est celui issu de l’adjonction de plusieurs morphèmes productifs. Il peut être le résultat de la combinaison de plusieurs morphèmes lexicaux (procédé de la composition ex : chou-fleur) ou d’un morphème lexical et d’un ou plusieurs morphèmes grammaticaux (procédé de la dérivation ; ex : anti-choc ; le préfixe ‘anti’ qui n’a pas d’existence autonome est greffé devant le radical ‘choc’ qui a une existence autonome. Le terme obtenu par ce procédé est anti-choc, terme construit.

Certains mots considérés dans une période de leur histoire comme des termes construits (résultant de l’application du mécanisme de dérivation : ajout d’un ou plusieurs affixes à une base lexicale) sont devenus des mots non-construits ou mots simples.

Exemples : arriver : (a+rive, cf. lat.vulg. *arripare* ,ad- et *ripa* ‘rive’), toucher la rive,
 gendarme : (gens et arme), militaire appartenant à la gendarmerie
 instituteur : (instituer+eur) personne chargée de l’enseignement
 heureux : (heur+eux), qui jouit du bonheur

morphologie lexicale		
mot simple	mot construit	
	mot dérivé	mot composé

1- La dérivation

Le terme fondamental qui rentre dans le champ d'étude de la morphologie dérivationnelle est le mot construit, terme qui relève de l'application d'une opération de construction de mot, associant les règles catégorielles, sémantico-syntaxiques et morphologiques.

La morphologie dérivationnelle traite ainsi les mécanismes de dérivation qui consistent à construire de nouvelles unités lexicales à partir d'un matériau existant : affixe et catégorie lexicale majeure (base). Nous examinerons ci-après les différents types de dérivation : dérivation affixale, dérivation impropre, dérivation régressive et dérivation parasynthétique.

1-1- La dérivation affixale

Elle consiste à greffer un affixe (morphème sans autonomie linguistique, morphème fonctionnel ou grammatical) à une racine (radical, porteur de sens principal, morphème de contenu) pour obtenir un mot dérivé (construit). Dans ce processus plusieurs procédés dérivationnels peuvent être appliqués :

- la préfixation : adjonction d'un préfixe (sans modification de la catégorie de base).

Ex : dé + construire = déconstruire

préfixe + verbe = verbe

- la suffixation : ajout d'un suffixe (avec ou sans modification de la catégorie de base). Ex(a) : nettoyer + age = nettoyage

verbe + suffixe = nom

Ex(b) : jardin + et = jardinet

nom + suffixe = nom.

-la préfixation et la suffixation : le radical reçoit à la fois un préfixe et un suffixe.

Ex : im + prudent + ce = imprudence

préfixe + adjectif + suffixe = nom

1-1-1 La préfixation :

Ils modifient le sens de la base à laquelle ils s'associent.

Ex : **im** + mangeable = **immangeable** (qu'on ne peut pas manger). Le préfixe im, comme ses allomorphes : in, il, ir expriment un sens négatif et s'opposent au sens primitif, véhiculé par la base.

Ils ne modifient pas la catégorie grammaticale de base

Ex : légal (adjectif) → **illégal** (adjectif) ;

faire (verbe) → **refaire** (verbe) ;

construction (nom) → **déconstruction** (nom) ;

patiemment (adverbe) → **impatiemment** (adverbe)

1-1-2 La suffixation

Elle représente le mécanisme le plus productif de la langue française. Elles modifient le sens de la base et peut ou non modifier sa catégorie grammaticale.

Ex : (a) afrique (nom propre) → africain (adjectif)

jaloux (adjectif) → jalousie (nom)

simple (adjectif) → simplifier (verbe)

Ex : (b) puce + **ron** (suffixe de diminutif) = **puceron**.

chauffeur + **ard** (suffixe péjoratif) = **chauffard**.

bête + **aille** (préfixe collectif) = **bétail**

1-1-3 La formation parasynthétique

La formation d'un dérivé directement avec préfixe et suffixe conjointement sans étape intermédiaire est dite dérivation parasynthétique. Elle constitue une forme spécifique de dérivation.

Ex : le terme *encolure* est issu de l'adjonction simultanée du préfixe *en-* et du suffixe *-ure* à la base lexicale *col*. Celle-ci ne peut recevoir un seul affixe (**colure* ou **encole* sont non-attestés).

Autre exemples :

- *approvisionnement*: préfixe(a) + base (provision) + suffixe (tion). Dans ce cas la suffixation ou la préfixation toute seule ne peut pas avoir lieu, et la forme que l'une ou l'autre fournit n'est pas attestée.

- *lune* → *alunir* (→**alune* ou **lunir* sont des formes incorrectes puisque il y a ajout d'un seul affixe.

- *rat* → *dératiser* (ajout simultané du préfixe *dé-* et du suffixe *-iser*

→ **ratiser* (dérivé non-attesté : ajout unique d'un suffixe)

→ **dérat* (dérivé non-attesté : ajout unique d'un préfixe)

- *barque* → *embarquer* (**→ embarque* ou *→*barquer*)

1-2 La dérivation non-affixale (dérivation impropre ou conversion)

Ce procédé est appelé ainsi puisqu'il n'y a pas de dérivation (absence d'affixe). Il se caractérise par le changement de la catégorie grammaticale du mot en conservant sa forme intacte. Il s'agit donc d'une pure recatégorisation. Il est très courant et très économique.

Ex : vrai (adjectif) / le vrai (nom)
portable (adjectif) / le portable
blonde (adjectif) / une blonde (nom)
l'informatique (nom) / informatique (adjectif)
orange (nom) / orange (adjectif)
manger (verbe) / le manger (nom)
dîner (verbe) / le dîner (nom)
devoir (verbe) / le devoir (nom)

Ce type de dérivation comporte aussi les noms propres utilisés comme nom commun. Ainsi, les noms de personne ont donné lieu aux noms poubelle, pantalon, barème, saxophone

Il est très productif dans le domaine scientifique et technique :

◆ des unités de mesure : Watt, Newton, Volt, Hertz, Ampère, Pascal...

◆ en médecine : Parkinson (maladie de Parkinson)

◆ en astronomie : Halley (comète de Halley)

1-3 La dérivation inverse ou régressive

Elle consiste à extraire un mot plus simple d'un mot plus long. Le point de départ de la dérivation est souvent représenté par le verbe dont il suffit simplement d'effacer la désinence de l'infinitif pour former un nom.

Ex : verbe → nom
attaquer → attaque
refuser → refus
mériter → mérite
estimer → estime

2- La composition (cours n°9)

Contrairement à la dérivation qui fait appel à un ou plusieurs affixes, associés à une seule racine, la composition use d'au moins deux racines ou éléments autonomes juxtaposés (ex : wagon-lit). Elle peut également associer des éléments non-autonomes, empruntés ou hérités des langues anciennes : le latin et le grec (ex : carnivore)

2-1 La composition populaire (syntagmatique)

► Elle puise des ressources internes de la langue en associant deux éléments d'une autonomie linguistique. Le mot composé ainsi obtenu véhicule un sens nouveau qui dépasse celui des éléments pris isolément.

Ex : table ronde ; ce composé usuel signifie 'réunion, assemblée', l'adjectif 'rond' qui en fait partie n'entretient pas une relation sémantique de caractérisation qui unit normalement un nom à son adjectif.

Ex : chaise longue, littéralement n'est pas une chaise qui est longue mais une chaise à dossier incliné et pliable destiné au repos en position allongée.

► les morphèmes constituant un mot composé peuvent être

- soudés. Ex : portefeuille
- non soudés. Ex : bandes dessinées
- accolés avec un trait d'union. Ex : chien-loup
- reliés par une préposition. Ex : machine à coudre.

► Ce procédé est extrêmement fourni. Il fait appel à différentes catégories grammaticales.

- nom + nom : oiseau-mouche
- verbe + nom : porte-bagage
- nom + adjectif : coffre-fort
- préposition + nom : sous-officier
- adverbe + nom : mal-nutrition
- adjectif + adjectif : algéro-marocain
- verbe + verbe : cache-cache
- verbe + adverbe : passe-partout
- nom + préposition + nom : chemin de fer
- nom + nom + verbe : machine à laver

► Critères d'identification des noms composés

Un nom composé est intériorisé dans la mémoire des locuteurs comme un tout indissociable.

◆ Critère formel (ou d'inséparabilité) : on ne peut pas insérer une unité dans un mot composé ou séparer ses constituants. Il est figé et n'admet pas de

- détermination interne : ex : pomme de terre

* une pomme de terre *rouge*

* une pomme *rouge* de terre

* une pomme de *la* terre

- transformation attributive : ex : coffre-fort

* le coffre est fort

-adverbe : ex : coffre-fort

* le coffre très fort

-nominalisation : ex : chaise longue

* la longueur de la chaise

◆ Critère de commutabilité : le nom composé peut être permuté au niveau de l'axe paradigmatique, avec une seule unité lexicale

Exemple : il a acheté des ↓pommes de terre

↓patates
↓carottes

◆ Critère de fréquence : les mots composés se manifestent sous la même forme alors que les combinaisons non figées ou libres connaissent une variation de formes. Exemple : la table ronde peut être une unité lexicale figée ; elle signifie ‘assemblée, réunion’ ; les éléments qui entrent dans sa composition sont inséparables et n’admettent pas de nominalisation ou de transformation attributive ou relative. *
une table qui est ronde

- * une table est ronde
- * la rondeur de la table
- *une table complètement ronde

Elle peut être aussi une combinaison non figée et libre. A ce titre, elle n’obéit pas aux critères que l’on applique aux noms composés.

Le menuisier a travaillé une table qui est ronde
Le menuisier a travaillé une table presque ronde
La rondeur de la table qu’il a travaillée...

2-2 La composition savante

Elle est définie comme l’association d’au moins deux radicaux non autonomes qui peuvent être à la fois d’origine latine ou grecque ou encore de ces deux langues réunies (composés hybrides). Ce procédé de création savante est fréquemment utilisé surtout dans le domaine scientifique et technique qui nécessite un accroissement de vocabulaire.

Exemples de composés grecs :

démocratie :(démô’’peuple, cratie’’pouvoir, puissance’’Régime politique, système de gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé par le peuple, par l’ensemble des citoyens.

démographie :(démô’’peuple’’ et graphie ‘’ description’’). Science dont l’objet est l’étude statistique des collectivités humaines dans leurs structures fondamentales.

anthropologie :(anthropo’’homme’’ et logie’’ science’’).Etude des types humains.

topographie : (topo’’lieu’’ graphie ‘’description’). Technique qui consiste à lever la carte ou le plan d’un terrain, à une échelle réduite, en supposant la terre plane.

cryptogame : (crypto’’caché’’ et –game’’union, mariage’’). Qui se caractérise par des organes reproducteurs (spores) cachés ou peu apparents.

hydrogène :(hydro- et de -gène ‘’qui produit de l’eau’’). Corps simple, gazeux, très léger, incolore et inodore.

Les composés grecs sont identifiés en tant que tels par la présence de la voyelle ‘o’’ reliant les deux éléments qui les constituent.

Exemples de composés latins

apiculture : (apis ‘’abeille’’, -culture). Art d’élever les abeilles et de recueillir leurs produits.

arboriculture :(arbor’’arbre’’, –culture). Domaine de l’agriculture qui traite de la culture en pépinières, des arbres et des plantes ligneuses. Spéc. Culture des arbres fruitiers ou d’ornement.

horticulture hortus qui signifie ‘’jardin’’ et culture’’action de cultiver la terre’’. Art de cultiver les jardins potagers et floraux.

multicolore : multus’’nombreux, beaucoup’’ et colore. Qui présente une grande variété de couleurs.

homicide : homo’’ homme’’, cide ‘’ tuer’’. Celui, celle qui tue un être humain.

calorifère : calor ‘’chaleur’’; -fère’’qui porte’’. Qui diffuse de la chaleur.

digitigrade : digitus'' doigt '' -gradus , 'marcher''. Animal qui marche en appuyant ses doigts sur le sol.

La voyelle 'i'' qui associe les deux segments dévoile l'origine latine des noms composés.

Exemples de composés hybrides

génocide < géno, du grec, signifiant ''race'' et cid du latin signifiant ''tuer''

automobile < auto, du grec ''soi même'' et du latin mobilis '' mobil''

3- La troncation, abréviation ou abrègement (cours n°10)

Elle consiste à tronquer une unité lexicale longue - composée de plus de trois syllabes - de l'une ou plus de ces éléments sans que le sens soit altéré. En fait le sens est conservé par la ou les syllabe(s) initiale(s). Ce procédé, en usage surtout dans la langue familière, n'obéit à aucune règle.

Exemples :

max ← maximum
fac ← faculté
bac ← baccalauréat
auto ← automobile
apéro ← apéritif
hebdo ← hebdomadaire
sympa ← sympathique
ciné ← cinéma ← cinématographie
dico ← dictionnaire
interro ← interrogation ('o'' cicatrice de troncation)
labo ← laboratoire
maths ← mathématiques
manif ← manifestation
mécano ← mécanicien
métro ← métropolitain
prof ← professeur
pub ← publicité
stylo ← stylographie
télé ← télévision
vélo ← vélocipède
gynéco ← gynécologue
météo ← météorologie

Un autre procédé de réduction des mots à certains de leurs lettres concerne le code oral. Il s'agit du phénomène d'abréviation fixée par l'usage. Sa construction peut se faire à partir

◆ de l'initiale du mot : ex : M. → Monsieur

p. → page

l. → ligne

t. → tome

◆ de l'effacement des lettre finales : ex : adj. → adjectif
subst. → substantif
sing. → singulier
ex. → exemple

◆ de l'effacement des lettres intérieures : ex : Mlle. → Mademoiselle
bd. → boulevard
vs. → versus
tjs. → toujours

À côté de ce type de troncation simple qui porte sur le mot, il existe un autre qui est composé ou phrastique. Ex. petit déjeuner ! petit déj ; après-midi ! après-m ; à tout à l'heure ! à tout] ; sciences politiques ! sciences po ; Caisse populaire ! Caisse pop ; Club Méditerranée ! Club Mèd

4- La siglaison

Les sigles se présentent comme un lexie simple ou mot unique. Ils sont formés par une suite de lettres (épelées, prononcées lettre après lettre) qui sont initiales d'un syntagme complexe. Ils peuvent être identifiés en tant que tels par leurs lettres écrites en capital et ne comportant ni accent ni point abrégatif ou trait d'union. Quant à leur genre, il est celui porté par le premier mot. Leur usage se prolifère rapidement et embrasse pratiquement tous les domaines. Leur déchiffrement qui s'avère difficile nécessite le recours au contexte énonciatif et pragmatique.

Exemples : **ONG** (organisation non gouvernementale)
UFR (unité de formation et de recherche)
OMS (organisation mondiale de la santé)
IBM (international business machines)
ADSL (Asymetric Digital Subscriber Line)
CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique)
DVD (Digital Versatile Disc)
GSM (Global System for Mobile telecommunications)
PDF (Portable Document Format)
URL (Uniform Resource Locator)
CIA (Central Intelligence Agency)
BBC (British Broadcasting Company)
UN (United Nations)

5- Les acronymes

Ce sont des sigles ou sous-cas de sigles qui s'oralisent et qui se présentent comme des mots résultant de la concaténation des lettres retenues d'un syntagme complexe et formant un ensemble syllabique prononçable.

Exemples : **OVNI** (Objet volant non identifié)
UMA (Union du Maghreb arabe)
ENS (Ecole normale supérieure)
UNICEF (United Nations children's fund "Fond des Nations Unies pour l'enforce")
UNESCO (United Nations educationnal, scientific and cultural organisation "Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture")
AFNOR (Association Française de Normalisation)
YAHOO (Yet Another Hierarchically Organized Oracle)
NASA (United States National Aeronautic and Space Agency)
ONU (Organisation des Nations Unies)
OTAN (Organisation du Traite de l'Atlantique Nord)
SAGEM (Société d'Applications Générales d'Electricité et de Mécanique)

L'acronyme fonctionne comme un nom commun lorsqu'il est fixé par l'usage. Sa lettre initiale s'écrit en majuscule et le reste en minuscule.

Exemples: **Laser** (light amplification by stimulated Emission of radiation)
Sida (syndrome immuno déficitaire acquis)
Cedex (Courrier d'entreprise à distribution exceptionnelle)

Radar (radio detection and ranging)

Lorsqu'on emploie pour la première fois un sigle ou un acronyme, il est d'usage d'indiquer la signification des lettres qui le composent.

6 – Les mots-valises (Le télescopage, emboîtement lexical)

Ils sont créés à partir de l'amalgame de plusieurs syllabes appartenant à deux unités lexicales différentes. Le mot ainsi obtenu ne peut pas être considéré comme un terme construit ou comme un procédé de formation des mots dont l'emploi peut être généralisé dans la langue puisqu'il est l'œuvre de création personnelle des auteurs.

Exemples : **courriel** (courrier + électronique). Document qu'un utilisateur saisit, envoie ou consulte en différé par l'intermédiaire d'un réseau télématique
informatique (information+ automatique). Science du traitement automatique et rationnel de l'information en tant que support des connaissances et des communications.
alicament (aliment +médicament). Produit alimentaire dans lequel ont été introduits des éléments considérés comme particulièrement bénéfiques pour la santé
français (français + anglais). Emploi, état de la langue française caractérisé par l'introduction excessive de néologismes et de tournures syntaxiques d'origine anglaise
biograffiti (biographie+ graffiti). Inscription à la mémoire d'un grand homme, hâtivement tracée sur un mur.
éphémerveilleux (éphémère+ merveilleux) d'une splendeur fugace.
mélodicament (mélodie + médicament). Air de musique ayant un effet bénéfique sur le traitement d'une maladie.
radioter (radio+ radoter). Répéter continuellement les mêmes bêtises devant un micro.
mécanicule (mécanique + canicule). Chaleur intense provoquée par le mouvement d'une machine

7 – les emprunts lexicaux

Le recours à l'emprunt lexical, comme résultat du développement des sciences et des technologies, de la croissance des échanges culturels, est un phénomène partagé par toutes les langues en situation de contact. Il constitue un facteur d'enrichissement du vocabulaire de la langue d'accueil par l'introduction de nouvelles unités qui s'y incorporent en subissant ou non une intégration phonétique ou orthographique.

Exemple : **paquebot** (< paket boat ; emprunt à l'anglais) a subi des modifications de forme écrite et orale par rapport à sa forme anglaise
redingote (< rinding coat emprunt anglais)
bifteck (issu de l'anglais *beefsteak*).
Week-end (< week end) absence d'intégration ou intégration zéro.

La langue française est truffée de l'emprunt de provenance diverse :

- ◆ origine allemande : accordéon, bière, bivouac, choucroute, espiègle...
- ◆ origine amérindienne : chocolat cacao, tomate, maïs...
- ◆ origine anglo-saxonne : barman, record, budget, casting, foot-ball, sandwich...
- ◆ origine arabe : alchimie, alcool, algèbre, ambre, amiral, gazelle, gourbi, goume...
- ◆ origine espagnole : bizarre, casque, cédille, cigare, guérilla, matamore, sieste...
 - ◆ origine italienne : bouffon, canon, concerto, confetti, graffiti, incognito...
 - ◆ origine russe : casaque, moujik, samovar, steppe, mammoth.

(**accordéon** : instrument de musique portatif ; **bivouac** : campement léger et provisoire en plein air ; **choucroute** : chou blanc, finement haché ; **espiègle** : vif et malicieux mais sans méchanceté ; **barman** : serveur de bar qui sert au comptoir les boissons qu'il prépare ; **casting** ; sélection des acteurs, des figurants, etc., pour un spectacle ; **alchimie** : science occulte, centrée sur la recherche d'inspiration spirituelle ; **ambre** : résine fossile provenant de conifères de l'oligocène ; **gourbi** : habitation rudimentaire traditionnelle ; **matamore** : personne qui n'est courageuse qu'en paroles, faux brave, fanfaron ; **bouffon** : qui prête à rire par son caractère grotesque ; **concerto** : composition instrumentale par un ou plusieurs solistes ou orchestre ; **confetti** : rondelle de papier colorée que l'on lance par poignée dans les fêtes ; **graffiti** : inscription, dessins griffonnés ou gravés à la main sur un mur ; **incognito** : sans se faire connaître, sans être reconnu ; **casaque** : veste de jockey ; **moujik** : paysan ; **samovar** : bouilloire à robinet destinée à fournir l'eau chaude pour le thé ; **mammouth** ; genre de mammifère voisin de l'éléphant)

8- La formation onomatopéique

Ce procédé très primitif ne se plie pas aux moules de formation de mots. Il constitue une source de création lexicale. L'onomatopée se définit comme l'imitation approximative d'un son, comme une forme qui suggère la réalité désignée par le signe linguistique. Exemple : le tic-tac est une formation onomatopéique dont le son imite la chose qu'il signifie, en l'occurrence, le bruit du réveil.

Autres exemples :

- miauler** : pousser son cri en parlant du chat et certains carnassiers
- murmure** : bruit de voix léger, sourd et prolongé.
- croasser** : pousser son cri, en parlant de la grenouille, du crapaud.
- claquer** : produire un bruit sec
- glouglou** : bruit d'un liquide s'échappant d'une bouteille, d'un conduit,
- cliquetis** : succession de bruits légers, sonores, produits par des corps qui s'entrechoquent
- chuchoter** : prononcer, parler à voix basse
- boum** : exprime le bruit sourd causé par une chute, une explosion, etc.
- coq** : oiseau domestique, mâle de la poule.
- bêler** : poussant son cri, en parlant du mouton, de la chèvre.
- crincri** : mauvais violon
- babiller** : parler beaucoup et à propos de rien, bavarder.
- zézayer** : avoir le défaut de prononciation, prononcer z les consonnes j et g
- coucou** : oiseau d'Eurasie et d'Afrique à dos gris et à ventre blanc rayé de brun, insectivore qui pond dans le nid des autres oiseaux.
- cocorico** : cri du coq.
- bla bla** : discours vide ou mensonger destiné à éblouir

Conclusion

Le lexique d'une langue n'est ni immuable ni statique. Il est constamment soumis à des modifications suite à des besoins qui naissent ou qui tombent en désuétude. Les procédés de formation variés, caractérisant chaque langue permettent de combler les lacunes enregistrées au niveau lexical. Ainsi, la création de nouvelles unités lexicales à partir des ressources internes de la langue ou l'introduction de ces unités via l'emprunt aux langues en contact constituent autant de mécanismes nécessaires à l'évolution lexicale des langues.

Exercices

1°)-Identifiez les mots grammaticaux et les mots lexicaux dans les phrases suivantes :

- a)- Elle a perdu sa jolie parure.
- b)-Ils les ont accueillis chaleureusement.
- c)- La réparation de la voiture qu'il avait achetée lui a coûté cher
- d)- Après que le signal eut été donné, la troupe se mit en marche.

Mots lexicaux	Mots grammaticaux
a).....
b).....
c).....
d).....

2°)- Identifiez - dans l'ordre où ils apparaissent dans le mot- les morphèmes pour chacun des mots suivants :

mots	morphèmes
a-dérivation+.....
b-illisible+.....+.....
c-lexicographiques+.....+.....
d-lexicalisation	...+.....+.....+.....
f-inacceptables+.....+.....+.....
g-déconstruirions+.....+.....+.....+.....
h- imprudence+.....+.....
i-pluridisciplinaire
j- inauguration
k- procès-verbaux
l-anticonstitutionnellement

3°)-Pour chacun de ces morphèmes de frontière, déterminez s'il est dérivationnel ou flexionnel et donnez deux mots dans lesquels il apparaît.

- a- **dé-** morphème..... Ex :
- b- **-able** morphème..... Ex :
- c- **-s** morphème..... Ex :
- d- **in-** morphème..... Ex :
- e- **-al** morphème..... Ex :
- f- **re-** morphème..... Ex :
- g- **en--** morphème..... Ex :
- h- **--ain** morphème..... Ex :
- i- **--x** morphème..... Ex :
- j- **in-** morphème..... Ex :
- k- **--ez** morphème..... Ex :
- l- **--ique** morphème..... Ex :

4°)-- Segmentez les mots suivants en unités significatives minimales et décrivez le processus morphologique de leur formation.

- a- curieusement :
-
- b- irréalisable :

.....
c- genoux :

.....
d- fourgonnette :

.....
5°)- Distinguez, à partir du corpus suivant, les noms simples, les dérivés et les composés :

wagon-restaurant ; instituteur ; vendeur ; accord ; lexicographie ; savoir ; rattrapage ; page ; tente ; passe-partout ; estime.

6°)- Formez un dérivé à l'aide de chaque morphème de frontière ci-dessous. (3pts)

a- —age : **b-** a — :
c- —âtre : **d-** néo— :
e- —ent : **f-** —eau :

7°)- - Donnez le nom dérivé des adjectifs suivants :

adjectif	nom
immense	
splendide	
sec	
aride	
jaloux	

8°)- Complétez le tableau par le mot qui convient

nom	adjectif ou verbe
Sobriété →
endurance→
transport→
combinaison→
.....	← dorsal
.....	← laineux
.....	← méchante
.....	← aisé

9°)- Formez six dérivés en associant l'un des préfixes (sur, vice, hyper, contre, sous, méta) à l'un des mots simples (classe, langue, venir, tension, temps, président)

Mots simples	Mots dérivés
classeclasse
venirvenir
tempstemps
présidentprésident
tensiontension
languelangue

10°) -- Segmentez, s'il y a lieu, les mots suivants en justifiant votre segmentation (par des exemples) :

célébrité ; anormal ; ânesse ; inimaginable ; bagage ; désarmement; immangeable, porte-fenêtre , remonterions ,emmagasiner .

11°)- **Donnez les verbes qui correspondent aux noms suivants :**

suppression, conception , prescription , distinction , destruction , extinction.

12°) - **Identifiez les types de morphèmes (morphèmes lexicaux, morphèmes dérivationnels, morphèmes flexionnels) contenus dans ces exemples**

réécritions, oiseau-mouche , anthropologie.

13°) -- **Parmi les dérivés ci-dessous, distinguez ceux qui sont issus d'une dérivation proprement dite, ceux d'une dérivation impropre et ceux d'une dérivation régressive et donnez la base dont ils dérivent :**

protection, embellir, faux, conseil, rire, signature, choix, beauté,

14°) -- **En variant les préfixes, donnez trois verbes ayant la même base que "défaire". Précisez la valeur des préfixes et des formes dérivées que vous illustrez chacune dans une phrase.**

15°)- **Complétez le tableau ci-dessous en associant chaque mot à la matrice de sa formation (dérivation, mot-valise, emprunt, siglaison, troncation, composition, acronyme, onomatopée) (2pts)**

mot	matrice (moule) de formation
a-SMS	a-
b-smartphone	b-
c-simplicité	c-
d-sida	d-
e-biper	e-
f-clavardage	f-
g-passe-partout	g-
h- fac	h-

Exercices généraux , sujets et questions de réflexion

1-Répondez par vrai ou faux. Justifiez votre réponse.

- a) Le dictionnaire technique comporte des indications grammaticales et étymologiques.
- b) La fréquence d'un mot est décisive pour qu'il figure dans un dictionnaire de langue.
- c) L'approche monosémique caractérise le lexique d'un dictionnaire scientifique.
- d) Le dictionnaire de langue étudie uniquement le lexique d'un domaine bien limité.
- e) L'usage contemporain est le principal objet d'un dictionnaire de langue
- f) L'enregistrement d'un mot nouveau dans un dictionnaire est un acte d'attestation ou de certification de son droit de cité dans cette langue
- g) Un mot peut avoir plus d'un article s'il représente plusieurs homonymes et donc plusieurs mots de sens différents.
- h) dans la présentation polysémique, le mot a un seul article et est écrit une seule fois mais avec ses différents sens.
- i) Le dictionnaire de synonymes (traitant un aspect linguistique particulier des mots) n'est pas classé comme un dictionnaire spécialisé.
- j) Le dictionnaire encyclopédique fournit des illustrations pour éclairer ce qu'est l'objet de la réalité désignée par le mot

2- Choisissez la bonne réponse

- a)- Dans un dictionnaire, les exemples
 - i- peuvent remplacer la définition du mot.
 - ii- complètent la définition du mot.
 - iii- alourdissent la définition du mot.
- b)- Les illustrations occupent une place centrale dans
 - i- les dictionnaires encyclopédiques.
 - ii- les dictionnaires de langue.
 - iii- les dictionnaires bilingues.
- c)- L'ouvrage de référence pour trouver le sens, l'usage ou l'orthographe d'un mot est
 - i- le dictionnaire étymologique
 - ii- la bibliographie
 - iii- le dictionnaire de langue
- d) L'ordre des définitions dans un dictionnaire de langue commence par
 - i- les sens d'origine ou primitifs
 - ii- les sens rares ou vieillis
 - iii- les sens dérivés ou les effets de sens
- e)- Les dictionnaires de langue fournissent
 - i- des traductions des mots dans une ou plusieurs langues.
 - ii – des informations sur les mots de cette langue.
 - iii – des informations sur les mots d'une science ou d'une technique.

3-Les mots des listes suivantes sont classés par ordre alphabétique ; un seul mot mal rangé se trouve dans chaque liste, soulignez-le :

- a) - abolir, abord, abolition, abolitionnisme, abominable.
- b) - bas, base, basalte, basane, bascule.
- c) - cendre, cendrier, sens, cendrillon, scène.
- d) - découcher, découde, découler, découpler, découper.
- e) - épingle, épinglé, épingler, épinoche, épinière.
- f) - félicitation, féminisme, féliciter, fêlure, femelle.
- g) - mine, miner, minéraliser, minerais, minéral, minéralisation.

4-Classez ces séries de mots dans l'ordre alphabétique :

- a) -besoin, besogner, besogneux, besogne.
- b) -caresse, cardage, carder, cardiaque.
- c) -patinage, patiner, patineur, patine, patinette.
- d) -purge, purgatoire, purger, purgeoir, purgeage.
- e) -subjectiviste, subjectivement, subjectivisme, subjectif.
- f) -vaguemestre, vague, vaguement, virage.
- g) - chalet, chaleureux, chaleureuse, chaleur, chaleureusement

5 - Donnez le terme correspondant à chaque définition.

- a) Toute représentation d'une unité par une partie de cette unité s'appelle.....
- b).....est un mot mis en vedette au début de chaque article d'un dictionnaire.
- c) Partie du dictionnaire regroupant toutes les informations sur un même mot : ...
- d).....est un ensemble des adresses figurant dans un dictionnaire.
- e) On appelle mot ou expression de même sens ou, plus exactement, de sens équivalent ou approchant, c'est-à-dire substituable dans certains contextes à un autre mot, à une autre expression

6- Reconstituez l'article le "renard" à partir des informations données ci-dessous :

" L'unanimité ne régnait pas parmi les grévistes sur les méthodes à suivre avec les renards" (ARAGON) / **RENARD** / Peau, fourrure du renard. / [rɔnar] . / Mammifère carnivore aux oreilles droites, à la tête triangulaire [...] / n.m. / Manteau à col de renard / Par compar. ou figé .(XIII^e) Personne fine et rusée, subtil. / Chasse au renard. Cri du renard.v .Glapisement. Le corbeau et le renard, fable de La Fontaine. / " La souplesse et la ruse des ces vieux renards" (MONTHERLANT) / Loc. pop. et vieillie (fin XV^e) Ecorcher le renard, piquer un renard : vomir. / Fig et vx (XIX^e) .Mouchard, espion.- ouvrier qui refuse de faire grève / Techn. Fente, trou par où se perd l'eau d'un canal, d'un bassin, de la coque d'un navire./

7-Remettez en ordre l'article "oreille" à partir de ces informations :

Ce qui rappelle une oreille par sa forme, son aspect | oreille [orej] n. f. | Organe de l'ouïe. Se boucher les oreilles. | Ouïe, perception. | Etre dure d'oreille : un peu sourd – Faire la sourde oreille : feindre de ne pas entendre ce qu'on dit, ce que l'on demande. | Pavillon de l'oreille. Boucles d'oreilles | . Les oreilles d'un récipient : les deux appendices situés de part et d'autre de celui-ci et qui servent à le tenir. | ►TECH. Ecrou à oreilles, muni de deux ailettes qui permettent de le manœuvrer sans utiliser la clé. | ► Loc. parler à l'oreille de qqn, de manière à n'être entendu que de lui. | ► ANAT Chacun des trois segments de l'appareil auditif – oreille externe, oreille moyenne, oreille interne [v.encycl]. | ► Loc. Mettre la puce à l'oreille : éveiller les soupçons.

8- Soit l'article " chameau" ci-dessus :

CHAMEAU [ʃamo].n.m. (Cameil, en 1080 ; lat. camelus, gr. Kamêlos). ♦ 1^o grand mammifère ruminant (camélidés) à bosses dorsales, à pelage laineux. On distingue le chameau à deux bosses ou chameau d'Asie et le chameau à une bosse ou chameau d'Arabie (V. **Dromadaire, méhari**). La sobriété, l'endurance du chameau. Transport à dos de chameau. Caravane de chameaux. Cri du chameau (V.**blatérier**). – Poil de chameau : tissu en poils de chameau. Manteau en poil de chameau. Prov. il est plus aisé pour un chameau d'entrer par le trou d'une aiguille que pour un riche d'entrer dans le royaume de Dieu (Evang.

St Matth.XIX, 24). – Spécialt. Chameau à deux bosses (opposé à dromadaire). ♦ 2⁰ (1828, insulte envers une femme). Fig. et fam. Personne méchante, désagréable (Cf. Garce, cochon, salaud). “ Ah ! le chameau ! Qu’est-ce qui lui prend à cette enragée-là ! ” (ZOLA). Pop. Le chameau ! – Adj. Ce qu’il (elle) est chameau ! ♦ 3⁰ Mar. Combinaison de caissons à air aidant à soulever un navire.

I- Indiquez le type de dictionnaire dont est extrait cet article. Justifiez

II- Relevez un exemple et une citation illustrant chacun un sens différent du mot ‘chameau’.

III- Trouvez quatre informations de nature différente et précisez les séquences qui leur sont associées.

9- Sujets et questions de réflexion

a-Le pouvoir didactique et pédagogique des images dans l’apprentissage du lexique est indéniable surtout dans les dictionnaires ciblant la population scolaire. Quelle est la relation entre l’image et la définition lexicographique ? L’image répond-elle mieux au besoin d’apprentissage d’une langue chez l’apprenant ?

b- On peut trouver des informations linguistiques dans des dictionnaires encyclopédiques et des informations encyclopédiques dans des dictionnaires de langue. Expliquez cette affirmation en précisant l’aspect dominant dans chaque type de dictionnaire.

c-Des termes techniques, limités à un domaine scientifique, peuvent passer par nécessité dans la langue commune en tant que termes usuels. Donnez des exemples de termes illustrant ce phénomène d’enrichissement du dictionnaire de langue par des termes provenant des dictionnaires spécialisés.

d- L’insécurité linguistique peut naître chez un locuteur lorsqu’il ne trouve pas un mot qui lui est familier dans un dictionnaire de langue. Quelles solutions peut-on proposer pour que ce type de dictionnaire serve de remède contre l’insécurité ? Faut-il enregistrer dans ses pages les mots relevant des différents registres ? Des différentes variétés d’une même langue ?

e- Expliquez en vous appuyant sur des dictionnaires précis (dictionnaire étymologique de la langue française, dictionnaire des synonymes des homonymes...), comment l’étude de la langue commune à travers une perspective diachronique ou synchronique peut nous livrer une information de type spécialisé.

f- Dans la préface de son Dictionnaire de la langue française publié en 1878, Emile Littré écrivait : “ L’usage contemporain est le premier et le principal objet d’un dictionnaire. C’est en effet pour apprendre comment aujourd’hui l’on parle et l’on écrit, qu’un dictionnaire est consulté par chacun.” Expliquez en vous appuyant sur des exemples, l’idée contenue dans cette phrase.

g-C’est en essayant de dresser le catalogue des mots que l’on reconnaît bien vite qu’une langue vivante est un domaine flottant qu’il est impossible de limiter avec précision”. Expliquez cette affirmation en vous appuyant sur des exemples.

h-Expliquez comment les dictionnaires de langue peuvent-ils aider les apprenants à tirer profit des ressources infinies de la langue ?

i-Définissez un objet qui vous est très familier (une voiture, un chat...). Commentez votre définition en analysant les moyens que vous avez utilisés.

j-Que pensez-vous de la phrase de Samuel Butler citée par Gérard Chomienne pour introduire un choix de "définition" d'Alain (lire les Philosophes, Hachette, P.487) : " Définir, c'est dresser un mur de mots sur le terrain vague de la pensée" ?

10-Texte à commenter et/ou à expliquer

Texte : a

L'ordre alphabétique [...], symbole même du dictionnaire pour l'immense majorité des lecteurs, ne peut devoir son succès qu'à son efficacité pratique, puisque son absurdité conceptuelle et linguistique est universellement reconnue (A. Rey, 1977: 20).

Texte : b

"Mon dictionnaire à moi, explique Paul-Émile Littré dans la "Préface du Dictionnaire de la langue française (1878), a pour éléments fondamentaux un choix d'exemples empruntés à l'âge classique et aux temps qui l'ont précédé, l'étymologie des mots et la classification rigoureuse des significations d'après le passage de l'acception primitive aux acceptions détournées et figurées. Si l'on considère l'ensemble et la connexion de ces éléments, on reconnaît qu'ils donnent précisément l'idée d'un dictionnaire qui, usant de la part d'histoire inhérente à toute langue, montre quels sont les fondements et les conditions de l'usage présent, et par là permet de le juger, de le rectifier, de l'assurer."

Texte : c

" En tout état de cause, et quoi qu'en disent les préfaciers, il n'existe pas de dictionnaire de langue dans lequel le lecteur trouve à coup sûr le mot qu'il cherche. Entre les formes effectivement rencontrées en discours et la nomenclature du dictionnaire le plus riche subsiste un abîme impossible à combler, qui fait du dictionnaire un objet particulièrement décevant." (A. Rey : 1971)

Votre commentaire doit s'appuyer, entre autres, sur

- la difficulté de répertorier toutes les unités lexicales dans un dictionnaire.
- le choix, dans un dictionnaire, des formes attestées, reconnues et partagées par les locuteurs d'une langue donnée.
- l'appartenance du lexique à une série potentiellement infinie.

Texte : d

Les auteurs du Petit Robert, J. Rey-Debove et A. Rey, écrivent dans la préface de la dernière édition du dictionnaire que " Ce programme [d'information sur le signe] n'est pas seulement lié à la reconnaissance et à la compréhension du mot ; il doit permettre la production des phrases en montrant comment le mot s'emploie à l'écrit et à l'oral."

Texte : e

"L'étymologie a pour office de résoudre un mot en ses radicaux ou parties composantes, et, reconnaissant le sens de chacune de ces parties, elle nous permet de concevoir comment l'esprit humain a procédé pour passer des significations simples et primitives aux significations dérivées et complexes" **Paul-Émile Littré (1878) " Préface du Dictionnaire de la langue française "**

Texte : f

"Le classement des sens, quand ils sont nombreux et divers, est un travail épineux. Parfois on a de la peine à déterminer exactement quelle est l'acception primordiale. Mais le plus souvent la difficulté gît dans l'enchaînement, qu'il s'agit de trouver, des dérivations. L'esprit vivant et organisateur qui préside toujours à une langue est, on peut le dire, aussi visible dans ces transformations qu'il l'est dans la création des racines, des mots et des

significations primitives. Quand on examine cette élaboration d'un mot par la langue, élaboration qui, partant de tel sens, arrive à tel autre souvent très éloigné, on est frappé des intuitions vraies, profondes, délicates, plaisantes, métaphoriques, poétiques, qui, suivant les circonstances, ont agrandi le champ de l'acception et créé de nouvelles ressources au langage. C'est une création secondaire sans doute, mais c'est certainement une création. Elle s'est poursuivie pendant des siècles ; et notre langue tient mille ressources de ces élaborations qui, se portant tantôt sur un mot tantôt sur un autre, l'ont fait se renouveler par une sorte de végétation.

Pour citations, les plus anciens exemples doivent être préférés aux nouveaux. En effet l'objet de ces citations est de compléter l'ensemble de la langue et la connaissance des significations, connaissance qui n'est donnée que par les origines. Plus on remonte haut, plus on a chance de trouver le sens premier, et, par lui, l'enchaînement des significations. Les textes modernes ont leur tour ; car ils témoignent de l'état présent de la langue ; mais ils sont réservés pour indiquer ce qui leur est propre, c'est-à-dire les nouvelles acceptions, les nouvelles combinaisons, en un mot les nouvelles faces des mots. Ils sont les autorités de l'usage nouveau, comme les autres sont les autorités de l'usage ancien.”

Texte : g

La définition est la forme lexicographique traditionnelle de l'analyse componentielle. La définition consiste en effet à rendre compte, sous la forme d'un énoncé analytique, des sèmes pertinents qui entrent dans la composition d'un sens [...] Fondamentalement, définition et synonyme sont une seule et même chose : elle consiste à placer derrière le mot vedette une séquence langagière sémantiquement équivalente. Cependant, synonyme et définition poursuivent des visées différentes. Le synonyme, s'il est un équivalent sémantique, révèle les mêmes sèmes componentiels que son partenaire; la définition lexicographique, en tant qu'elle est linguistique, ne retient parmi les sèmes que ceux qui sont pertinents.”

Texte : h

J-L. Chiss (2001), citant B. Quemada (1967) indique que : La définition logique repose sur une distinction entre 'genre' et 'différence spécifique'. Le genre donne une première approche classificatoire du terme, comme par exemple le terme 'homme', qui est défini comme *animal* (genre), et *raisonnable* (différence spécifique), qui précise cette appartenance, ajoutant un trait qui le caractérise par rapport au genre; ou le terme « fonte », qui est un *alliage* (genre) *de fer et de carbone* (différence spécifique avec les autres alliages). Ces définitions sont faites par compréhension (on énumère les propriétés de l'objet analysé) ou par extension (ressemblance avec les propriétés des autres objets). Il s'agit, donc, d'une définition logique par inclusion: une première catégorisation de compréhension plus abstraite et plus générale que le terme qu'on veut définir, et complétée par une autre, plus concrète, spécifique, qui caractérise et distingue cet objet des autres objets du même genre (J-L. Chiss *et alii*, 2001 : 151).

Texte : i

[...] toute langue vivante, et surtout toute langue appartenant à un grand peuple et à un grand développement de civilisation, présente trois termes : un usage contemporain qui est le propre de chaque période successive ; un archaïsme qui a été lui-même autrefois usage contemporain, et qui contient l'explication et la clef des choses subséquentes ; et, finalement, un néologisme qui, mal conduit, altère, bien conduit, développe la langue, et qui, lui aussi, sera un jour de l'archaïsme et que l'on consultera comme histoire et phase du langage

Paul-Émile Littré (1878) “ Préface du Dictionnaire de la langue française ”

Glossaire

Ce document a été établi à partir du dictionnaire Trésor de la Langue Française Informatisé (TLFI). Les termes qui y sont proposés intéressent le cours. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la source à l'URL suivant : <http://atilf.atilf.fr>.

Abréviation

Procédé par lequel on obtient une représentation graphique tronquée, mais suffisamment claire, d'un signe plus long.

Analogie

Rapport établi dans les langues ou d'une langue à une autre entre diverses unités linguistiques; 'Influence assimilatrice que peuvent exercer les unes sur les autres des formes qui se trouvent habituellement associées ou rapprochées.' (MAR. *Lex.* 1951). Anton. *anomalie*.

Antonyme

Terme de sens contraire à un autre terme (gr. *antonymos*) : *grand* par rapport à *petit*, *sortir* par rapport à *entrer*

Antonymie

Relation entre deux antonymes. Fait linguistique que constitue l'existence d'antonymes.

archaïsme

Caractère d'une forme, d'une construction, d'une langue, qui appartient à une date antérieure à la date où on la trouve employée` (MAR. *Lex.* 1951). Anton. *Néologisme*

Article

Partie du dictionnaire regroupant toutes les informations sur un même mot.

Catégorie

Classes à l'intérieur desquelles les éléments d'un vocabulaire ou d'une information sont rangés suivant un certain nombre de critères sémantiques ou grammaticaux communs.

Circulaire

Définitions circulaires. Par exemple deux énoncés définitoires (de forme synonymique) tels que le premier renvoie au second et le second au premier

Citation

Action de citer un passage d'auteur, de reproduire exactement ce qu'il a dit ou écrit, oralement ou dans un texte.

Contexte

Ensemble des unités d'un niveau d'analyse déterminé (phonème, monème ou morphème, unité lexicale, syntagme, phrase...) constituant l'entourage temporel (parole) ou spatial (écriture) d'une unité, d'un segment de discours.

Corpus

Ensemble de textes établi selon un principe de documentation exhaustive, un critère thématique ou exemplaire en vue de leur étude linguistique.

Datation

Détermination de la première attestation d'un mot ou d'un sens.

Définition

Analyse sémantique d'un mot par l'indication de son genre prochain et de ses traits spécifiques, et/ou par sa mise en relation avec un ou plusieurs autres mots du discours ou de la langue.

Diachronique

Qui adopte le point de vue de la diachronie; qui a trait aux évolutions des faits de langue.

Dégroupement

Dégroupement des entrées. Fait de dégroupier les sens différents d'un terme en les constituant chacun comme des mots homonymes distincts.

Dictionnaire

Recueil des mots d'une langue ou d'un domaine de l'activité humaine, réunis selon une nomenclature d'importance variable et présentés généralement par ordre alphabétique, fournissant sur chaque mot un certain nombre d'informations relatives à son sens et à son emploi et destiné à un public défini.

Encyclopédie

Ouvrage qui fait le tour de toutes les connaissances humaines ou de tout un domaine de ces connaissances et les expose selon un ordre alphabétique ou thématique.

Entrée

Mot mis en vedette au début de chaque article d'un dictionnaire. Synon. *adresse*.

Etymologie

Science qui a pour objet la recherche de l'origine des mots en suivant leur évolution à partir de l'état le plus anciennement attesté.

Exemple

Énoncé forgé ou tiré d'un auteur, qui sert à montrer le fonctionnement d'une règle de grammaire correctement appliquée ou, dans un article de dictionnaire, la justesse d'une définition proposée.

Fréquence

Nombre de fois qu'une unité lexicale apparaît dans un corpus déterminé.

Glossaire

Dictionnaire expliquant ou remplaçant par des expressions courantes, des mots anciens ou obscurs d'une langue. Liste, nomenclature, ensemble des mots d'une langue.

Homonymie

Relation entre plusieurs formes linguistiques ayant le même signifiant graphique et/ou phonique et des signifiés totalement différents;

Hyperonyme

Terme dont le sens inclut celui d'un ou de plusieurs autres. Anton. *hyponyme*.

Hyperonymie

Relation d'inclusion établie entre un terme général et un ou plusieurs termes spécifiques.

Hyponyme

(Mot) dont le signifié est hiérarchiquement plus spécifique que celui d'un autre (d'apr. *DDL* 1976). Anton. *hyperonyme*.

Hyponymie

Relation d'inclusion entre deux mots dont l'un est l'hyponyme de l'autre.

Illustration

Représentation graphique (dessin, figure, image, photographie) généralement exécutée pour être intercalée dans un texte imprimé afin de le rendre plus compréhensible, de compléter l'information qu'il apporte, de le rendre plus attrayant

Lexicographie

Technique de confection des dictionnaires.

Lexicologie

Étude scientifique du lexique.

Lexie

Unité lexicale de langue constituée soit par un mot (*lexie simple*) soit par des mots associés (*lexies composée et complexe*).

Lexique

Ensemble des unités significatives d'une langue, excluant généralement les unités grammaticales et donc en inventaire ouvert, envisagé abstraitement comme un des systèmes constitutifs de cette langue.

Macrostructure

Structure englobant d'autres structures sur le plan général (universel) ou dans un domaine particulier. Anton. *Microstructure*.

Métaphore

Figure d'expression par laquelle on désigne une entité conceptuelle au moyen d'un terme qui, en langue, en signifie une autre en vertu d'une analogie entre les deux entités rapprochées et finalement fondues.

Microstructure

Structure constitutive d'un ensemble, d'une structure plus vaste.

Morphologie

Description de la structure interne des mots et étude des règles qui régissent cette structure.

Néologie

Processus de formation de nouvelles unités lexicales. Synn. *créativité lexicale*.

Néologisme

Mot, tour nouveau que l'on introduit dans une langue donnée.

♦ *Néologisme (de forme)*. Expression ou mot nouveau, soit créé de toutes pièces, soit, plus couramment, formé par un procédé morphologique (dérivation, composition, analogie).

♦ *Néologisme (de sens)*. Expression ou mot existant dans une langue donnée mais utilisé dans une acception nouvelle.

Niveau

Niveau de langue. Chacune des variétés stylistiques d'une langue, distinguées plus ou moins arbitrairement, à l'aide de *marques* temporelles (p. ex. *vx*), spatiales (p. ex. *région*.) et socio-culturelles (p. ex. *pop*18-19).

Nomenclature

Ensemble des adresses figurant dans un dictionnaire et constituant la liste des unités de signification définies dans ce dictionnaire (d'apr. *D. D. L.* 1976). *La nomenclature de ce dictionnaire n'est pas exacte, n'est pas complète* (Ac.).

Paradigme

Ensemble des unités d'un certain type apparaissant dans un même contexte et qui sont de ce fait dans un rapport d'opposition, de substituabilité (p. oppos. à *syntagme*).

Polysémie

Propriété d'un signifiant de renvoyer à plusieurs signifiés présentant des traits sémantiques communs. Anton. *monosémie*.

Racine

Élément irréductible récurrent dans les formes lexicales apparentées par le sens et considéré en linguistique historique comme la forme la plus ancienne expliquant tous les dérivés ultérieurs.

Radical

[Dans une perspective synchr.] Partie essentielle du mot formé sur une racine, qui sert de base pour la construction d'autres mots:

Registre

Registres de langue, de discours. Usages divers qui sont faits de cette langue (de ce discours) selon les milieux où elle est employée ou selon les situations psychosociologiques dans lesquelles se trouve l'émetteur.

Regroupement

Regroupement autour d'un terme de base de mots liés les uns aux autres par des rapports à la fois morphologiques et sémantiques.

Répertoire

Inventaire méthodique (énumération, liste, table, etc.) où les informations sont classées dans un ordre qui permet de les retrouver facilement; *p. méton.*, le support de ces informations. Synon. *catalogue, état, index, nomenclature*.

Sémantique

Étude d'une langue ou des langues considérées du point de vue de la signification; théorie tentant de rendre compte des structures de la signification dans une langue ou dans le langage.

Signe

Unité linguistique constituée d'une partie physique, matérielle, le signifiant, et d'une partie abstraite, conceptuelle, le signifié.

Signifiant

[P. oppos. à *signifié*] Partie formelle, matérielle et sensible du signe

Signifié

[P. oppos. à *signifiant*] Partie conceptuelle du signe, contenu du signe.

Synchronie

[P. oppos. à *diachronie*] État de langue considéré dans son fonctionnement à un moment donné.

Synonyme

Mot ou expression de même sens ou, plus exactement, de sens équivalent ou approchant, c'est-à-dire substituable dans certains contextes à un autre mot, à une autre expression

Syntagme

Combinaison de morphèmes ou de mots qui se suivent et produisent un sens acceptable.

Terminologie

Ensemble des termes relatifs à un système notionnel élaboré par des constructions théoriques, par des classements ou des structurations de matériaux observés, de pratiques sociales ou d'ensembles culturels.

Unilingue

Un dictionnaire unilingue (ou monolingue) est un dictionnaire dont les entrées et les sorties appartiennent à la même langue, par opposition aux dictionnaires bilingues (Ling. 1972).

Usage

Ensemble des règles qui caractérisent la langue effectivement pratiquée par la majorité des usagers d'une communauté linguistique.

Vedette

Parfois *en appos.* (*Mot*) *vedette*. Mot placé en tête d'un article de dictionnaire et sous lequel sont groupées les informations le concernant. *Synon. entrée.*

Vieilli

Sortir progressivement de l'usage, tomber en désuétude. Passer de mode, ne plus correspondre aux goûts et aux aspirations d'une époque plus moderne.